Séminaire international

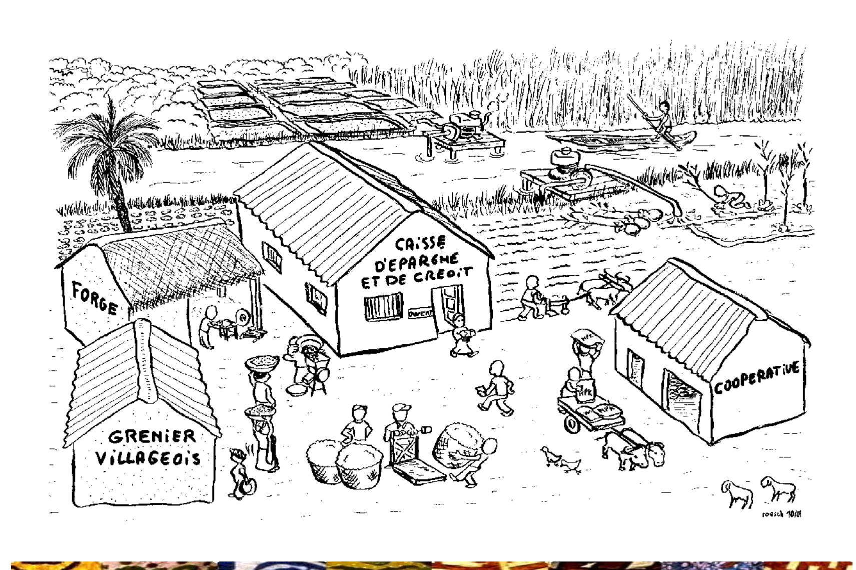
21-24 janvier 2002, Dakar, Sénégal



Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation

Quelle contribution de la microfinance ?

RESUME EXECUTIF



Cirad - Réseau Cerise - Cta - Fida - Mae - Afraca - Enda Graf

Liste des acronymes

ADRK :	Association de Développement de la Région de Kaya (Burkina)
AFD :	Agence Française de Développement
AFRACA :	Association Africaine de Crédit Rural et Agricole
ANADELP :	Association Nationale Pour le Développement Local Participatif (Mauritanie)
ANED :	Asociacion Nacional Ecumenica de Desarrollo (Bolivia)
ANOPACI :	Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Cote d'Ivoire
ASF :	Association de Services Financiers
BCEAO :	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BNDA :	Banque Nationale de Développement Agricole (Mali)
BOA :	Bank Of Africa
CECAM :	Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelles (Madagascar)
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CERISE :	Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne et de crédit
CERUDEB :	Century Rural Development Bank (Ouganda)
CIDR :	Centre International de Développement et de Recherche
CIRAD-TERA:	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement – Département : Territoires, Environnement et Acteurs
CNCA :	Caisse Nationale de Crédit Agricole (Sénégal – Burkina)
CNCR :	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal)
CRG :	Crédit Rural de Guinée
CTA :	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE
CVECA :	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
ENDA Graf :	Groupe de Recherche Action Formation (Sénégal)
FAO-AGSM :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – Marketing and Rural Finance Service
FCRMD :	Fédération des Caisses Rurales Mutualistes du Delta (Mali)
FECECAM :	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (Bénin)
FENU :	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FEPRODES :	Mutuelle d'épargne et de crédit de la Fédération des groupements et associations de Femmes Productrices de la Région de Saint Louis (Sénégal)
FERT :	Formation pour l'Epanouissement de la Terre
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FIFATA :	Fikabanana Fampivoarana ny Tantsaha (Madagascar)
FUPRO :	Fédération des Unions de Producteurs (Bénin)
GRET :	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
GTZ :	Deutsche Gesellschaft fur Technische Zuzammenarbeit
IRAD :	Institut de Recherche Appliquée pour le Développement (Cameroun)
IRAM :	Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement
MAE :	Ministère français des Affaires Etrangères
MVIWATA :	Mtandoa Wa Vikundi Vya Wakulima Tanzania
PAMF :	Projet d'Appui à la Microfinance (Madagascar)
PASAL :	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (Guinée)
PASMEC :	Projet d'Appui aux Systèmes Mutualistes d'Epargne et de Crédit (UEMOA)
PRASAC :	Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
ROPPA :	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SEXAGON :	Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (Mali)
SOCODEVI :	Société de Coopération pour le Développement International
UEMOA :	Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest

SOMMAIRE

Le résumé exécutif du séminaire de Dakar a été rédigé par B.Wampfler (CIRAD) et C.Lapenu (CERISE) -. Pour toute information complémentaire : betty.wampfler@cirad.fr, cerise@globenet.org

RESUME EXECUTIF DU SEMINAIRE DE DAKAR

INTRODUCTION : Justification et objectifs du séminaire

Depuis une quinzaine d'années, la microfinance connaît un développement important, sous des formes institutionnelles variées, dans la plupart des pays du Sud. Ce développement a été engagé avec un double objectif : lutter contre la pauvreté, en fournissant aux populations qui n'ont pas accès aux banques classiques, des services financiers durables, capables de soutenir leurs activités économiques et processus d'accumulation. Avec la faillite des banques de développement et le désintérêt des banques classiques pour le secteur rural, les institutions de microfinance (IMF) sont aujourd'hui dans beaucoup de pays du Sud, les seuls acteurs financiers impliqués en milieu rural (hormis le secteur informel) ; très souvent, ces institutions sont issues du milieu rural (caisses mutuelles, caisses villageoises, associations de services financiers, …).

Dans le contexte actuel de libéralisation des économies du Sud, le manque d'accès au financement reste une contrainte majeure du développement des agricultures[1] familiales. Malgré une forte proximité avec le monde rural, on observe que la microfinance répond mal et de manière limitée aux besoins spécifiques du financement de ces agricultures. Les analyses d'impact montrent que les institutions de microfinance (IMF) rurales financent spontanément le développement d'activités rurales telles que le commerce, l'artisanat, la transformation agro-alimentaire. Ces activités génèrent des revenus réguliers, relativement sûrs, avec des cycles de rotation du capital rapides limitant les risques et permettant des taux de rentabilité élevés. Les activités agricoles présentent, au contraire, des degrés de risque importants, et une rentabilité souvent aléatoire ; par ailleurs, les besoins de financement de l'agriculture portent sur du crédit de court terme (que les IMF pratiquent couramment), mais aussi sur du crédit de moyen terme, que la microfinance assure avec plus de difficulté. Ces facteurs contribuent à expliquer la grande prudence que montre la plupart des institutions de microfinance à l'égard du crédit agricole. L'objectif de durabilité des services financiers renforce cette tendance, les IMF étant naturellement portées à investir dans les secteurs économiques les plus rentables et les moins risqués pour sécuriser leur pérennisation.

L'agriculture reste un secteur économique majeur dans la plupart des pays du Sud ; les agricultures familiales ont besoin de s'intensifier, de se moderniser de financer l'innovation technique, organisationnelle... Le plus souvent, leur seule capacité d'autofinancement ne suffit pas à financer cette modernisation. Par ailleurs, la libéralisation du secteur agricole qui se généralise, démantèle les dernières lignes de crédit agricole publiques, désamorce les mécanismes de sécurisation du crédit liés au monopole de la collecte, et aboutit à une raréfaction de l'offre de crédit agricole.

La question de la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture prend donc, dans ce contexte, une acuité renforcée.

Bien que la question du financement soit cruciale pour le développement des agricultures familiales du Sud, il n'existe pour l'instant que peu d'espaces d'échange sur ce thème entre les différents acteurs qui y sont confrontés (producteurs agricoles et leurs organisations, institutions de financement, responsables politiques, bailleurs de fonds…).

---

[1] Le terme agriculture est utilisé ici dans une définition large qui recouvre les activités agricoles, le maraîchage, l'arboriculture, les activités d'élevage et d'embouche.

Le CIRAD, le réseau CERISE[2], le CTA, le FIDA, le Ministère Français des Affaires Etrangères, l'AFRACA et l'Enda-Graf se sont associés pour organiser un séminaire sur ce thème. Ce séminaire a été tenu à Dakar du 21 au 24 janvier 2002.

Objectifs du séminaire

Le séminaire était centré sur la question suivante :

« Dans quelles conditions, la microfinance, dans sa diversité, et sous contrainte de pérennisation, pourra-t-elle répondre efficacement à l'ampleur et à la spécificité des besoins de financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation ? «

Il avait pour objectifs :

1. de faire le point sur cette question à partir de l'analyse de différentes expériences d'institutions de microfinance dans des situations agricoles contrastées

2. d'ouvrir un espace de rencontre, d'échange et de discussion entre les différentes catégories d'acteurs confrontés à cette question (producteurs et organisations agricoles, institutions et projets de microfinance, banques, ONG, décideurs, bailleurs de fonds, chercheurs)

3. de dégager des propositions d'action sur la question du financement de l'agriculture et la contribution de la microfinance, adaptées à chaque catégorie d'acteurs

Six thèmes de travail plus spécifiques ont été retenus :

- Comment adapter les services de la microfinance aux besoins de financement de l'agriculture ? Zoom sur le crédit moyen terme

- Microfinance et sécurisation du crédit à l'agriculture

- Microfinance, banques agricoles, banques commerciales : quels partenariats pour le financement de l'agriculture ?

- Quels modes d'intervention des bailleurs de fonds pour renforcer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture ?

- Microfinance et organisations paysannes : quel partage des rôles, quels partenariats ?

- Quelles politiques publiques pour renforcer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture ?

Le séminaire a réuni 144 participants venant de 28 pays d'Afrique, d'Europe, et d'Amérique du Nord. Première condition du dialogue, la représentation de ces différentes catégories d'acteurs a été relativement équilibrée au sein du séminaire : 22 institutions de microfinance, 21 organisations paysannes, 12 banques, 20 ONG de développement du Sud et du Nord, 16 projets d'appui à des institutions de microfinance, 15 représentants des Pouvoirs Publics, 14 représentants de bailleurs de fonds (FIDA, Banque Mondiale, Union Européenne, FENU, AFD, MAE Français, GTZ), 16 chercheurs d'institutions de recherche et d'Universités du Nord et du Sud.

[2] CERISE : Réseau d'échange et de capitalisation sur la microfinance créé en 1999 par le GRET, l'IRAM, le CIDR, et le CIRAD.

I. En quoi le financement de l'agriculture familiale est-il spécifique ?

1. Le financement de l'agriculture familiale : de quoi parlons nous au juste ?

Les agricultures familiales regroupent la majorité de la population agricole et rurale de la planète, au Nord comme au Sud. Elles fournissent l'essentiel de la production agricole, occupent une place déterminante dans l'approvisionnement des marchés intérieurs et extérieurs ; elles participent à la gestion de l'espace et sont au cœur de la relation entre hommes, produits, territoires. L'agriculture familiale se caractérise par un lien privilégié entre l'activité économique et la structure familiale. Ce lien influence la prise de décision en matière de choix des activités, d'organisation du travail et de gestion du patrimoine[3].

Dans les pays du Sud et en Afrique plus particulièrement, l'agriculture familiale se distingue clairement de l'agriculture industrielle (grandes plantations, …) par sa logique et ses structures. Mais elle n'en est pas pour autant monolithique : des différenciations s'opèrent aujourd'hui en son sein avec l'émergence de différentes catégories d'entreprises agricoles qui peuvent conserver des dimensions familiales, mais peuvent aussi évoluer rapidement vers des logiques entrepreneuriales : élevages péri-urbains, ranching, … En amont des interrogations sur les modalités techniques et organisationnelles du financement de l'agriculture, une question clé doit être posée et débattue : « Quelle agriculture veut– on promouvoir ? Quel rôle, quelle place, quel statut, les sociétés veulent-elles donner à cette agriculture dans le développement économique et social ? ». A cet égard, les modalités de financement de l'agriculture, les types d'exploitations prises en compte seront centraux : ils détermineront l'agriculture de demain.

Le terme financement de l'agriculture est large et recouvre des domaines de nature différente :

- le financement de l'exploitation agricole (campagne agricole, équipements, soudure, …)
- le financement des organisations agricoles
- le financement de la commercialisation des productions agricoles
- le financement des services d'appui à l'agriculture (vulgarisation, recherche, infrastructures,…)

Ces besoins de financement ne sont pas de même nature, ne portent pas sur les mêmes volumes et ne peuvent pas être couverts par les mêmes dispositifs financiers. Une large part du financement de l'exploitation agricole et des organisations paysannes relève de services financiers marchands « de proximité » (épargne, crédit, assurance) ; le financement de la commercialisation des produits agricoles porte sur des volumes justifiant la mobilisation des services financiers bancaires ; les services d'appui à l'agriculture, le financement des infrastructures, relèvent d'autres mécanismes de financement dont l'articulation reste à redéfinir dans le contexte actuel de la libéralisation (subventions, taxes para-fiscales, rémunération par le marché ..).

Dans la suite du texte, le terme « financement de l'agriculture familiale » sera utilisé au sens de « financement de l'exploitation agricole familiale et des organisations paysannes représentant l'agriculture familiale ».

2. La spécificité des besoins de financement de l'agriculture

La microfinance, les services financiers en général, préfèrent souvent répondre aux besoins d'activités rurales telles que le commerce, la transformation agro-alimentaire, voire l'artisanat, et ne s'avancent qu' avec prudence dans le financement de l'agriculture. Celui-ci présente des caractéristiques et des contraintes spécifiques qui expliquent la difficulté à répondre à cette demande.

[3] Programme Agricultures Familiales et Mondialisation, CIRAD-TERA

En quoi le financement de l'exploitation agricole est –il spécifique ?

La première « spécificité » du budget de l'exploitation agricole***, est*** d'être étroitement imbriqué dans le budget global du ménage rural. Dès qu'ils ont accès au marché, les ménages développent des systèmes d'activités plus ou moins complexes, mêlant les activités agricoles et non agricoles ; le ménage est une unité économique, mais aussi sociale ; les besoins de financement des activités, des investissements, de la consommation, les besoins sociaux sont étroitement liés. Cette caractéristique forte est une des causes de l'échec des systèmes de crédit agricole ciblés sur une culture ou sur une technique, systématiquement détournés par les emprunteurs vers la multiplicité de leurs besoins de financement réels. Elle implique d'appréhender les besoins de financement de l'exploitation agricole dans leur complexité, de prendre en compte, non pas la seule activité agricole ciblée, mais le système d'activités des ménages et le budget familial, et de comprendre comment dans une unité donnée, s'articulent les différents besoins, opportunités et contraintes de financement. Dans ce sens, le besoin de financement devient souvent un problème de gestion de trésorerie pour lequel la réponse adaptée en terme de produits financiers ne sera pas systématiquement le crédit, mais pourra être aussi l'épargne favorisant l'autofinancement.

La très grande diversité des besoins est une autre spécificité du financement de l'exploitation agricole. Cette diversité des besoins, assortie d'une forte diversité des contraintes, varie en fonction des contextes agro-économiques, des systèmes de production agricole plus ou moins diversifiés et intensifs, des systèmes d'activités des ménages, de leur degré d'insertion dans le marché… Dans une région donnée, cette diversité des besoins peut être appréhendée à partir d'une analyse de système agraire, articulant un zonage agro-écologique, une typologie des ménages et des enquêtes sur les systèmes d'exploitation.

Les besoins en services financiers des exploitations agricoles portent sur différents types de crédit :

- de court terme : pour le financement de la campagne agricole (intrants, main d'œuvre), de l'embouche, du stockage, de la première transformation des produits agricoles
- de moyen terme : pour l'équipement agricole
- de long terme pour l'équipement lourd, les plantations de culture pérennes, l'achat de foncier dans certains contextes

mais aussi sur des produits d'épargne susceptibles de développer les capacités d'autofinancement des exploitations et des produits d'assurance.

Les besoins de financement sont –ils immenses ? La question est sujette à des controverses ardentes, entre les organisations paysannes qui raisonnent en termes de besoin de financement global des exploitations et les financiers qui ne peuvent répondre qu'à la « demande solvable ». Celle-ci est fortement liée au contexte agricole, au degré d'intensification et d'intégration des exploitations dans le marché.

Les besoins de financement en zone d'agriculture vivrière pluviale [4]

- *Communication du CIDR sur les Caisses Villageoises d'Epargne et de crédit*

Dans des contextes caractérisés par une agriculture familiale pluviale (céréales, légumineuses,…), dans des conditions agro – climatiques peu favorables et aléatoires, la demande solvable et les besoins réels concernant le crédit à l'agriculture restent faibles. Si l'agriculture permet de dégager des revenus monétaires pour certains en bonnes années, elle a d'abord une vocation vivrière, et son caractère aléatoire rend l'intensification d'autant plus risquée que les propositions techniques sont rares. Les dépenses monétaires d'exploitation sont faibles (5 000 F CFA par hectare par exemple dans une zone de céréaliculture au

[4] Les encadrés de ce résumé invitent le lecteur à approfondir certains points et le renvoient à deux types de documents :

- 1 ° Les communications présentées au séminaire de Dakar et disponibles dans les Actes du séminaire, diffusés en octobre 2002, par les institutions co-organisatrices ;
- 2° Des fiches d'approfondissement réalisées par le CIRAD et CERISE qui complètent ce résumé et présentent, en un format court (4-5 pages), des synthèses sur des points saillants du séminaire. Une vingtaine de fiches seront disponibles, en format papier et en version électronique. Cette dernière sera diffusée sur un forum post séminaire, de août à décembre 2002. L'ensemble constitué par le résumé exécutif et les fiches d'approfondissement a pour objectif d'être un outil opérationnel et facile d'accès au service des acteurs du développement confrontés à la question du financement de l'agriculture.

Mali), et concernent surtout le paiement de main d'œuvre complémentaire pour les périodes de pointe, l'achat de semences et l'achat et l'entretien du petit matériel (de l'agriculture manuelle ou de traction animale légère). L'encadrement et le conseil technique et en gestion sont quasi inexistants, et la commercialisation des produits non régulée, marquée par de fortes fluctuations de prix intra et inter annuelles.
La plupart des villageois et villageoises pratiquent en complément des petites activités génératrices de revenus (petit commerce, embouche, artisanat,…). Les revenus monétaires sont certes faibles et précaires, mais permettent la collecte d'une épargne monétaire suffisante pour démarrer le système.
Les besoins de financement exprimés concernent essentiellement le démarrage ou le renforcement des petites activités génératrices de revenus, des crédits « soudure » et certaines dépenses sociales. Concernant le financement de l'agriculture, les besoins concernent le financement de la campagne (main d'œuvre, petit matériel et entretien, semences…), pour des montants faibles. Des besoins de financement pour le petit équipement agricole à moyen terme peuvent être aussi être exprimés (charrues, bœufs de labour) mais ils restent marginaux.

Les besoins de financement de l'agriculture dans la zone irriguée de l'Office du Niger au Mali

- *Communications des CVECA- Office du Niger, FCRMD de l'Office du Niger, BNDA, SEXAGON*

L'économie de la zone de l'Office du Niger est principalement centrée sur la riziculture, dont l'amélioration des rendements, le développement de la production, le regain d'intérêt pour la production malienne après la dévaluation ont fait une production agricole à forte rentabilité. La riziculture requière des volumes de financement importants pour la production (intrants, main d'œuvre, redevance, accès au foncier dans certains cas), mais aussi pour la transformation et la commercialisation. Le portefeuille des institutions de financement présentes dans la zone (BNDA, CVECA, FCRMD, Nyessygesso) est très largement concentré sur cette activité agricole.
Une lente diversification des productions agricoles est en cours et nécessite des financements : maraichage, élevage, embouche. Elle est le fait des chefs d'exploitations, mais aussi des femmes et des dépendants. Mais le développement des activités de ces catégories d'acteurs reste relativement limité du fait d'un faible accès au foncier, d'une disponibilité de main d'œuvre et de capital très limitée et d'une marge de liberté qui reste étroitement surveillée par les chefs d'exploitation.
Les besoins de financement exprimés par les populations portent essentiellement sur du crédit : de court terme, de moyen terme pour l'équipement agricole. La demande explicite en produit d'épargne est faible, mais pourrait favoriser l'autofinancement des exploitations.

Les besoins de financement et la demande solvable des exploitations atteignent des volumes particulièrement importants dans les zones de culture d'exportation. En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, cette demande était couverte jusqu'ici par le secteur public (banques et sociétés de développement) dans le cadre des filières intégrées. La libéralisation démantèle ces mécanismes et ouvre l'espace financier à de nouveaux acteurs, parmi lesquels la microfinance est sollicitée. Mais les volumes en jeu sont souvent disproportionnés par rapport aux portefeuilles actuels et aux capacités de croissance des institutions de microfinance (IMF).

La rentabilité des activités agricoles est variable et aléatoire. Elle dépend d'une combinaison de facteurs internes aux exploitations (contexte agro-écologique, degré d'intensification, de maîtrise technique, d'insertion dans le marché, …) et externes, non ou faiblement maîtrisés par les exploitations (prix des produits, coût des facteurs de production, évolution des marchés, qualité des infrastructures). Elle est liée aussi à la qualité des services d'appui à l'agriculture (approvisionnement en intrants, commercialisation, conseil technique, vulgarisation, recherche). Au sein de la combinaison d'activités économiques des ménages, la rentabilité des activités agricoles est souvent plus faible et plus aléatoire que celle des activités non agricoles, ce qui explique certains choix, apparemment paradoxaux, de bon nombre d'agriculteurs qui préfèrent affecter le crédit aux activités non agricoles et financer les activités agricoles avec les bénéfices éventuels retirés des activités non agricoles. L'analyse de la rentabilité des activités doit être conduite par type d'activité, mais aussi plus globalement, au niveau du système d'activités des ménages ruraux.

La saisonnalité des activités et revenus agricoles est une source de difficulté pour le financement : les besoins de liquidité et les rentrées monétaires mobilisées pour le remboursement du crédit sont concentrés sur des périodes relativement courtes et impératives, ce qui requiert une adaptation étroite des procédures de crédit aux calendriers agricoles et pose aux institutions financières des problèmes de gestion de la liquidité et de la régulation annuelle de la productivité des agents, en cas de portefeuille de crédit fortement agricole.

La ***difficulté de la mobilisation de l'épargne en milieu agricole et rural*** est une contrainte forte pour la création d'une offre de financement durable. Les formes traditionnelles d'épargne (bétail, stock de céréales, bijoux, …) ont encore le plus souvent la préférence des populations rurales qui les trouvent plus souples, plus fiables, voire souvent plus rentables que l'épargne offerte par les institutions de financement. La faible mobilisation de l'épargne, et particulièrement celle de l'épargne

longue et stable (dépôt à terme) limite la consolidation financière des institutions et leurs ressources de crédit.

Le financement de l'agriculture est par ailleurs caractérisé par un ***degré élevé de risque***, de différente nature : climatique, sanitaire, économique (variation de prix, difficultés d'écoulement de la production, concurrence avec les produits d'importation…). Ces risques sont souvent covariants : ils pèsent sur l'ensemble des emprunteurs d'une zone donnée (sécheresse, inondations, épizooties, …) au même moment. Les risques covariants sont plus difficiles à mutualiser et désamorcent les mécanismes de sécurisation habituellement utilisés par la microfinance (caution solidaire de proximité). A ces risques pesant sur l'activité agricole, se conjuguent des risques moins spécifiques, liés à l'emprunteur : défaillance pour décès ou maladie, « mentalité dégradée » par rapport au crédit dans bon nombre de zones agricoles où les expériences de crédit laxistes se sont succédées, ou encore défaillance pour cause d'endettement non maîtrisé.

En quoi le financement des organisations paysannes (OP) est-il spécifique ?

Les besoins de financement des OP couvrent de trois types de préoccupations qui relèvent de dispositifs de financement différenciés :

- Améliorer l'accès des exploitants agricoles aux services financiers
- Financer les initiatives économiques collectives
- Générer des ressources permettant
  - ✓ De couvrir les frais de fonctionnement de l'OP
  - ✓ De contribuer au renforcement des capacités de l'OP
  - ✓ De participer au co-financement de services d'appui à l'agriculture…

Le financement des activités économiques des OP requiert des volumes de financement importants (fonds de roulement, équipement), avec des contraintes fortes liées à la saisonnalité des activités.

Le degré de risque pris sur ces financements est élevé ; il résulte de facteurs externes aux OP (instabilité des marchés agricoles, politiques des prix, ..), mais aussi internes (faible structuration des organisations, capacités et outils de gestion insuffisants, faible capitalisation, …). Les OP ont par ailleurs souvent à porter le poids d'une histoire longue et difficile en matière de crédit (impayés, endettement) qui peut compromettre durablement leur crédibilité auprès des institutions de financement.

Tentative de synthèse de la problématique du financement par type d'acteurs x zone agro-écologique et systèmes d'activités

Zones agro-écologiques	**Zones sèches Sahéliennes**			**Forêt**	**Zones irriguées**	**Zones cotonnières**	**Zones péri-urbaines**	
Système d'activité	Cultures sèches sans intensification Faible diversification (éloignement des marchés)		Elevage extensif plus ou moins sédentarisé ; des zones où commerce important	Système diversifié appuyé sur des plantations	Cultures irriguées (riziculture, maraîchage)	Filières intégrées	Petites activités : Maraîchage, petit élevage, commerce	Entreprises agricoles familiales : ex : production animales
Niveau de risque	Zones fortement soumises aux risques climatiques		Risque élevé (climatique, sanitaire)	Evolution défavorables des prix des productions sur les marchés mondiaux	Zones protégées des risques de sécheresse Monoculture fréquente	Zones protégées des risques du marché (avant libéralisation des filières)	Risque faible: diversification , forte concurrence	Risques sanitaires Risque lié à concurrence sur le marché urbain et /produits importés
Contraintes	Priorité au vivrier et à l'autosuffisance alimentaire Saisonnalité des revenus Faible intégration dans les marchés		Gestion patrimoniale des troupeaux Mobilité des éleveurs importante	Niveau d'investis-sement important Rentabilité différée	Investissements dans le système d'irrigation Monoculture fréquente Saisonnalité des revenus	Saisonnalité des revenus	Contraintes non financières souvent importantes : accès au foncier, au conseil agricole	Investissement importants Encadrement technique souvent insuffisant
Potentialités pour le financement	Limitées par faible niveau de la demande solvable		Financement Risqué Envisageable si système d'activité diversifié (avec commerce par exemple)	Financement par tranche des plantations	Potentialités importantes et relativement sécurisées	Volumes importants ; mécanismes de sécurisation à reconstruire	Crédit pour activités diversifiées	Financement de type petite entreprise
Besoins de financement des exploitations	**Crédit court terme**	Besoins faibles Crédit soudure	Alimentation animale, Santé, Soudure	Intrants , main d'œuvre pour culture principale et cultures associées		Volumes Importants : crédit de campagne		Fonds de roulement
	C.Moyen terme	Marginal	----------	Equipement	Motopompe Traction animale ou petite mécanisation	Equipement traction animale ou mécanisation	Motopompe Moyens de transport	Equipement, moyen de transport

	Long terme	------------	----------	Plantation ou renouvellement des plantations	----------	-----------	________	Bâtiments, foncier
	Epargne	Faible capacité d'épargne	Forte concurrence par épargne traditionnelle					
	Assurance							
Besoin de financement des OP	**Crédit court terme/ Fonds de roulement**	Secteur faiblement organisé Stockage céréale	Commercialisation bétail	Commercialisation cultures pérennes, cultures diversification		Commercialisation	Secteur faiblement organisé	
	C.Moyen terme	(Balances , véhicules)	Balances, véhicules	Balances, véhicules	Balances, véhicules	Balances, véhicules		
	Long terme			Bâtiment	Motopompe collective/ Batteuses/ Bâtiment	Bâtiments		
	Epargne							
	Assurance							

II. Face à ces besoins, comment évolue l'offre de financement dans le contexte de libéralisation ?

Le crédit à l'agriculture est issu de quatre types d'offre : offre du secteur public, du secteur privé (banques privées, crédit fournisseur), offre du secteur intermédiaire de la microfinance, et offre informelle (usuriers, tontines, prêts familiaux).

1. Face à la demande agricole croissante, l'offre publique de financement diminue, alors que l'offre privée reste frileuse

Dans de nombreux pays du Sud, une large part du financement de l'agriculture était jusqu'à présent publique, sous différentes formes : lignes de crédit et fonds de garantie gérés par l'administration, banque publiques (agricoles ou de développement), sociétés de développement, projets de développement.

La libéralisation économique démantèle progressivement cette offre publique de financement : les lignes de crédit direct à l'agriculture gérées par les administrations ou cogérées par les projets de développement, voire par les OP, ont montré leurs limites (impayés importants, difficulté de pérennisation) ; avec la diffusion des « bonnes pratiques » en matière de financement, les bailleurs de fonds tendent à limiter leurs investissements dans les projets de crédit. Les sociétés de développement sont progressivement privatisées ; leur fonction de financement sont transférées avec difficulté aux banques, aux organisations paysannes et aux IMF quand celles-ci existent. Les banques agricoles concentrent leur offre de financement sur quelques secteurs sécurisés (cultures d'exportations, productions irriguées, …) et ne s'aventurent qu'avec beaucoup de précaution dans les autres secteurs. Certaines banques agricoles tentent pourtant d'innover, notamment en se rapprochant des institutions de microfinance.

La prudence des banques commerciales privées est bien plus grande encore, et leur engagement dans le financement de la production agricole reste pour l'instant limité. Les quelques initiatives observées portent sur le financement d'entreprises agricoles péri-urbaines ou s'appuient sur l'existence d'un fonds de garantie qui limite toute prise de risque par la banque.

La contribution du secteur bancaire à l'agriculture dans l'UEMOA

- *Communication AFRACA*

Au 31 décembre 2000 les ressources par le système bancaire de l'UEMOA se sont établies à 4.186 milliards de FCFA dont 81% de dépôts et emprunts et 12% de fonds propres. Les emplois se sont chiffrés à 3951 milliards FCFA[*]. L'analyse sectorielle des utilisations de crédit fait toujours apparaître une part relativement faible du secteur agricole, environ 6% des crédits alors que ce secteur contribue à la formation du PiB à concurrence de 28% (34% pour le Burkina). Le secteur bancaire finance le PiB de l'UEMOA à concurrence de 16 à 17%. Ce constat de sous financement des activités économiques contraste avec les excédents de trésorerie de 235 milliards FCFA au 31/12/2000.

Au delà de ses effets directs sur le financement public, la libéralisation a des effets indirects qui influent fortement sur l'offre globale de financement de l'agriculture : la suppression du monopole public de collecte de la production désamorce les mécanismes de sécurisation du crédit et aboutit à la raréfaction globale de l'offre de financement ; la forte fluctuation des prix, la désorganisation de l'accès aux intrants, le démantèlement de l'approvisionnement en intrants et des circuits de commercialisation sont autant de facteurs qui influent sur les revenus agricoles et perturbent le financement en créant une forte incertitude.

Dans ce contexte de libéralisation marqué par l'émergence d'une multitude d'acteurs nouveaux, le manque de coordination, la faiblesse des structures qui sont sensées prendre le relais de l'Etat (organisations paysannes, services privés à l'agriculture, institutions de microfinance…), de nouveaux mécanismes de financement de l'agriculture sont donc à concevoir et à expérimenter.

[*] 1 US$ = 700 FCFA (juin 2001)

2. Le secteur intermédiaire de la microfinance : une offre qui se développe fortement , y compris en milieu rural

La microfinance, un changement conceptuel dans l'approche du financement

La microfinance a émergé dans les années 80, dans un contexte de libéralisation, en réponse à l'échec des modes de financement antérieurs par les banques agricoles publiques, les banques de développement, les projets de développement.

L'émergence de ce secteur correspond à un changement conceptuel dans l'approche du financement rural. Dans les approches antérieures, l'objectif était d'injecter du crédit dans les économies rurales pour initier un cycle vertueux d'augmentation des revenus permettant l'investissement. Le crédit était essentiellement agricole, considéré comme un intrant dans le processus de production, ciblé sur un paquet technique ou une culture, et subventionné le plus souvent. La pression au recouvrement était faible, l'emprunteur peu responsabilisé, les services d'épargne peu développés. A travers la microfinance, l'objectif n'est plus d'injecter du crédit dans une production agricole, mais de construire un marché financier rural qui permette un accès durable aux services financiers, en mettant en relation les agents disposant de ressources monétaires (épargnants) avec ceux qui en ont besoin (les emprunteurs). L'objectif n'est plus de financer une production agricole mais de promouvoir des activités économiques diversifiées et de donner à des catégories de populations vulnérables mais à fort potentiel (les femmes, les jeunes,..) les moyens de développer des activités génératrices de revenus et permettant l'accumulation.

Concrètement, ce changement conceptuel a conduit à porter les efforts de développement sur la création d'institutions de financement autonomes et durables, à responsabiliser l'utilisateur des services financiers en lui laissant le choix de l'objet de financement, à charge pour lui de rembourser le crédit et de le payer à un coût permettant la pérennisation du service financier. La microfinance devient ainsi un outil de promotion de l'initiative privée. Progressivement, à la fin des années 80, par un autre glissement conceptuel, elle va devenir un outil de lutte contre la pauvreté par la promotion de l'initiative privée.

En 20 ans, la microfinance va connaître une croissance importante à l'échelle planétaire, et se développer sous des formes institutionnelles variées (systèmes mutualistes, caisses villageoises, systèmes à caution solidaire, …) dans les pays du Sud, de l'Est et dans une moindre mesure, du Nord. L'appropriation et la gestion par les populations bénéficiaires sont des caractéristiques communes à de nombreux systèmes de microfinance. Les termes « micro finance» et, plus restrictif encore, « microcrédit », sont trompeurs à la fois parce que le secteur compte aujourd'hui de très grands réseaux (plusieurs millions de bénéficiaires pour les grands réseaux asiatiques), que les institutions de microfinance fournissent des services diversifiés (épargne, crédit, voire assurance), et une gamme large de crédits allant du très petit crédit (15 euros) à des crédits beaucoup plus importants permettant l'investissement (3000 euros).

En Afrique, la microfinance a connu trois principales phases de développement, plus avancées en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique Centrale et en Afrique de l'Est.

Une première phase couvrant les années 80 a été expérimentale : il s'agissait d'élaborer des systèmes financiers accessibles aux populations délaissées par les banques (ce qui représente dans la plupart des pays d'Afrique environ 90 % du milieu rural), de démontrer que les populations défavorisées pouvaient valoriser le crédit et gérer durablement des institutions financières de proximité adaptées à leurs besoins. Même si une part importante d'entre eux s'appuie sur des principes anciens (le mutualisme développé en Europe et en Amérique du Nord au XIX ème et début du XX ème siècle), les principaux « modèles » de services financiers fonctionnels aujourd'hui sont issus de cette période expérimentale.

Au début des années 90, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, la microfinance génère un engouement puissant et les systèmes de microfinance vont se multiplier et se développer, avec un appui massif de l'aide internationale. La portée (le nombre de clients ou de membres) devient un objectif majeur des décideurs et entraîne tout le secteur dans une euphorie de croissance. Cette

course à la croissance va conduire ultérieurement bon nombre d'institutions de microfinance dans des situations de crise grave, avec des impayés, des malversations et certaines de ces crises vont aboutir à des disparitions de grands réseaux.

Avec la 3ème phase qui s'ouvre vers 1993/1994, la préoccupation de la pérennisation institutionnelle va s'imposer et conduire à concentrer les efforts sur les performances financières des institutions : l'autonomie financière, la structure du bilan, la solidité financière vont devenir le fondement des « bonnes pratiques ». La portée, la croissance, restent des objectifs à atteindre, mais un accent fort est mis sur la recherche de rentabilité financière. Les grands réseaux de microfinance, appuyés par leurs bailleurs de fonds, vont intégrer cet objectif et se recentrer sur les zones, les populations et les activités capables de les assurer. Il en résulte une tendance significative à se réorienter vers les villes, et les bourgs ruraux des zones à fort potentiel et un retrait des zones défavorisées.

Après vingt ans de développement, quels sont aujourd'hui les acquis et les limites de la microfinance rurale ? La microfinance est - elle devenue un outil de financement rural viable ?

L'apport majeur de ces vingt ans de développement est la création d'un tissu d'institutions de microfinance (IMF).

En Afrique de l'Ouest, dans les huit pays de l'UMEOA, on recensait en fin 2000, 303 institutions, offrant 2 778 points d'accès, et bénéficiant à 4,3 millions de personnes[5]. Ces institutions mobilisaient à cette date 116, 8 milliards FCFA d'épargne et avaient un encours de 103, 4 milliards FCFA de crédit. Ce tissu d'institutions est diversifié : même si les institutions mutualistes sont largement dominantes, l'effort d'innovation a permis d'élaborer différents « modèles » de services financiers adaptés à une grande variété de contextes et de populations.

En Afrique Centrale, le développement de la microfinance est plus récent et plus difficile à appréhender faute de système d'information adéquat : en 2000, 1034 structures de microfinance étaient répertoriées dans les pays de la CEMAC, touchant 411 000 membres.

Malgré une progression spectaculaire, le taux de pénétration de la microfinance en milieu rural est encore insuffisant : en 1999, on estimait [6] que, en moyenne dans l'UEMOA, 20 % seulement des ménages ruraux et 7,5 % de la population active ont accès aux services financiers. Ces chiffres moyens cachent de grandes disparités par pays : au Bénin, où la microfinance est fortement développée, 40 % ménages auraient accès aux services financiers ; au Niger, 5 % seulement des ménages bénéficieraient de cet accès. De même, les volumes financiers traités par la microfinance sont encore relativement faibles.

Le secteur de la microfinance reste très fragile, tout particulièrement en Afrique. La plupart des institutions n'ont pas atteint l'autonomie financière. Le suivi rapproché de la microfinance en Afrique de l'Ouest met en évidence une dégradation de la situation financière et de la qualité du portefeuille des IMF en Afrique de l'Ouest dans les dernières années (13% de crédit en souffrance sur un encours de crédit de 101 milliards FCFA en 2001[7]). L'autonomie technique des IMF est insuffisante et elles ont de grands besoins de professionnalisation (en matière de gestion, de systèmes d'information, de système de contrôle, …). La viabilité sociale des institutions n'est pas acquise, les crises de gouvernance sont fréquentes et parfois graves. Enfin, l'insertion dans le marché financier est peu développée et les relations avec les banques, notamment, restent difficiles.

La réglementation et la structuration du secteur sont bien engagées en Afrique de l'Ouest, plus embryonnaires en Afrique de l'Est : la microfinance a été reconnue par un cadre légal spécifique (Loi PARMEC en Afrique de l'Ouest, réglementation CEMAC en Afrique Centrale), des associations professionnelles d'institutions de microfinance se structurent progressivement au niveau national, des politiques sous sectorielles sont définies et des programmes nationaux d'appui au développement de la microfinance commencent à être mis en œuvre.

[5] Source : BCEAO PASMEC : communication au séminaire de Dakar (21 – 24 janvier 2002)
[6] Source : BCEAO PASMEC : communication au séminaire de Dakar
[7] Source : BCEAO PASMEC : communication au séminaire de Dakar

La microfinance est donc aujourd'hui un secteur dynamique et innovant, mais qui reste fragile, et ne doit prendre des risques et des initiatives de croissance et d'innovations qu'avec beaucoup de prudence. C'est aussi un secteur qui a encore besoin d'appui et de temps, à la fois pour se consolider et s'engager dans la création d'une seconde génération d'IMF qui fait défaut dans les zones rurales « moins rentables ».

3. Quelle est aujourd'hui la contribution de la microfinance à l'agriculture ?

Une tentative de quantification

La quantification de la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture est une démarche difficile : l'information chiffrée disponible dans ce secteur est de faible qualité ; les systèmes d'information des institutions et leurs tutelles sont encore assez fortement défaillants ; les concepts utilisés pour collecter l'information ne sont pas stabilisés ; une difficulté méthodologique majeure, la fongibilité du crédit, rend l'évaluation de l'utilisation du crédit hasardeuse...

Deux études ont tenté cette quantification à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest ; une évaluation sectorielle a été réalisée par le FIDA en Afrique de l'Est et australe ; par contre, aucune étude de ce type ne semble disponible aujourd'hui pour l'Afrique Centrale.

Tentative d'évaluation de la contribution de la microfinance à l'agriculture

- *Communication du FIDA sur la problématique du financement de l'agriculture en Afrique de l'Est et australe*
- *Communications CIRAD et BCEAO-PASMEC sur la contribution de la microfinance à l'agriculture en Afrique de l'Ouest.*

Les deux études réalisées en Afrique de l'Ouest aboutissent à des résultats assez proches. L'étude réalisée en 1999 pour l'UEMOA sur le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest [8] indique que, en 1997, sur un montant de crédit total de 66 milliards FCFA, les institutions de microfinance auraient octroyé environ 20 milliards FCFA à des activités agricoles, soit un tiers de leur portefeuille global. [9] Cette contribution à l'agriculture variait suivant les pays : en 1997, elle était forte au Bénin et au Mali (4 à 6 milliards FCFA/an), intermédiaire au Sénégal et au Burkina (2,5 à 3 milliards FCFA/an) et faible au Togo, Niger, et en Cote d'Ivoire (de l'ordre de 1 milliard FCFA/an, voire moins). Ces différences étaient liées à la fois à la dynamique globale des institutions de microfinance selon les pays, à l'origine et à la nature des institutions (mutualistes d'origine agricole au Mali et au Bénin), et à la présence de cultures de rente intégrées en filière (le coton au Mali et au Bénin).

---

[8] Deram, Riezenthaler, Wampfler, 1999. Le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest . Etude réalisée pour l'UEMOA.

[9] Ces chiffres représentent l'octroi de crédit que les IMF estiment avoir fait à l'agriculture, mais ne préjugent pas du volume de financement qui a été effectivement affecté à l'agriculture par l'emprunteur qui, au final, reste libre de l'utilisation du crédit.

Estimation du volume de financement de l'agriculture par les IMF en 1997

1997	VOLUME CREDIT IMF (Milliards FCFA)	ESTIMATION VOLUME CREDIT AGRICOLE (milliards FCFA)	EN % DU VOLUME CREDIT GLOBAL IMF	CONTRIBUTION PAR « Famille » d'IMF (en % du volume de crédit apporté à l'agriculture par les IMF/pays)*			
				SM	CV	PVC	CD
BENIN	14,5	5,5 - 5,7	36	99	-	1	-
TOGO	7,8	0,780	10	75	-	10	15
COTE D'IVOIRE	6,1	1,2	20	>90	-	5-6	2
SENEGAL	16	2,5 - 2,8	17	75	-	25	Très faible
MALI	9,5	4,7 - 5	49	<75	>25	Très faible	Très faible
NIGER	4,5	1,3	29	26	-	48	26
BURKINA	9,7	3	27	60	5	26	9
TOTAL	66,3	19 - 20	27	-	-	-	-

Source : Croisement de la base de données PASMEC avec informations directes recueillies auprès des IMF dans le cadre de programme de recherche et missions CIRAD sur le financement de l'agriculture.
* : classification PASMEC : SM = système mutualiste ; CV = Caisses villageoises ; PVC = Projets à volet crédit ; CD = Crédit direct

La BCEAO/PASMEC[10] aboutit à des conclusions proches en 2000 : selon une enquête réalisée auprès de 36 grandes institutions de microfinance, celles-ci auraient octroyé en 2000, sur un portefeuille global de 83 milliards de FCFA, 44% du crédit à des activités de commerce, 31% à des activités d'élevage/agriculture, 8% à l'artisanat, 4% aux services, 5% au social. Le montant des octrois de crédit à l'agriculture/élevage aurait été de l'ordre de 25, 4 milliards FCFA en 2000.

Une contribution à l'agriculture différenciée selon les familles d'institutions de microfinance

Tant en 1997 qu'en 2000, la contribution des systèmes mutualistes est prédominante. En 1997, elle représentait 99% des volumes de la contribution des IMF à l'agriculture au Bénin, plus de 90% en Cote d'Ivoire, plus de 75% au Mali..... Seul le Niger dérogeait à ce constat avec une contribution des mutuelles de 26% seulement et une part prépondérante des projets de crédit.

Parmi les IMF mutualistes, ce sont les réseaux d'origine agricole et ayant atteint une dimension significative à l'échelle nationale (FECECAM au Bénin, ...) ou régionale (Kafojiginew au Mali) qui octroient les volumes les plus importants, et qui expérimentent les crédits de moyen terme. Mais les très petites mutuelles locales ont aussi un rôle significatif dans le financement de l'agriculture (ex ADRK au Burkina, mutuelles de pêcheurs au Sénégal...).

Les Caisses Villageoises d'Epargne et de crédit (CVECA) sont très diversement engagées dans l'agriculture. Leur contribution est directement liée à la rentabilité de l'activité dans une zone donnée : ainsi, au Mali par exemple, elle est importante pour les CVECA de l'Office du Niger (80 à 90% de leur portefeuille va à l'agriculture irriguée), et plus faible dans les zones sahéliennes du pays Dogon.

Les IMF construites sur du crédit de très court terme, de très faibles montants (crédit direct type Grameen Bank), ou ciblées spécifiquement sur les femmes, ont une contribution plus limitée à l'agriculture.

[10] BCEAO PASMEC : communication au séminaire de Dakar (21 – 24 janvier 2002)

Enfin, il reste toujours dans le secteur de la microfinance, des projets à composante crédit : beaucoup d'entre eux ont été engagés pour soutenir des projets intégrés ou des projets agricoles, et sont confrontés aujourd'hui à des taux d'impayés importants et des perspectives de pérennisation incertaines.

Potentialités et limites des différentes « familles » d'institutions de microfinance face au financement de l'agriculture

- *Communications : Enda Graf Dakar, Feprodes-Sénégal, Equity Building Society-Kenya, CVECA-Mali, ADRK- Burkina, CECAM/FERT- Madagascar, Réseau des Caisses Populaires-Burkina, ANADELP-Mauritanie, ASF-Bénin,…*
- *Fiche d'approfondissement n°2 : Mutuelles, caisses villageoises, associations de services financiers, crédit solidaire … : Y – a –t-il un modèle d'institution de microfinance plus approprié que d'autres pour le financement de l'agriculture ?*

Même si elle est significative, l'implication de la microfinance dans l'agriculture a des limites importantes

Force est donc de constater qu'une part significative du portefeuille de crédit des IMF va à l'agriculture. Cependant, la portée des chiffres doit être relativisée :

- Les volumes de crédit offerts sont faibles face aux besoins de financement de l'agriculture : l'exemple du Bénin suffit à illustrer ce constat : la contribution des IMF à l'agriculture était de l'ordre de 6 milliards FCFA en 1997, alors que les besoins de financement de la seule filière coton étaient de l'ordre de 30 à 40 milliards, dont environ 10 milliards pour la seule production.

- Des grandes institutions de microfinance (FECECAM au Bénin, Kafo Jiginew au Mali, …) se sont développées dans les zones agricoles sécurisées (zones de cultures de rente, filières intégrées, périmètres irrigués, …), mais la microfinance est aujourd'hui peu présente dans les zones d'agriculture vivrière non sécurisée, qui représenteraient, selon des estimations récentes[11], un potentiel d'environ 50 millions de personnes à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Les évolutions récentes de recherche de rentabilité financière liées à l'objectif de durabilité des institutions de microfinance risquent d'accentuer encore le retrait des zones défavorisées ou non sécurisées.

- Hormis les institutions directement issues du milieu agricole, les grands réseaux de microfinance se cantonnent dans une stratégie de grande prudence par rapport à l'agriculture, et limitent la part de portefeuille de crédit qui y est dévolue.

- Les produits de crédit offerts sont limités au crédit de court terme, et répondent mal à une demande diversifiée (crédit moyen et long terme).

- Les services d'épargne des IMF ne sont, le plus souvent, pas spécifiquement adaptés aux besoins de l'agriculture et les formes d'épargne traditionnelles (bétail, stock de céréales) sont souvent préférées par les clients des IMF (meilleure rentabilité, plus de souplesse, meilleure adaptation aux contraintes des ménages, …).

- En matière de produits d'assurances, les expériences d'assurance agricole (récolte, bétail, …) sont peu nombreuses et peu concluantes. Les initiatives s'orientent aujourd'hui vers l'assurance santé : celle–ci est plus facile à mettre en œuvre, elle répond à une préoccupation majeure des populations rurales et a une influence positive sur la préservation des forces productives des exploitations agricoles.

Dans le contexte de la libéralisation de l'économie agricole, la microfinance est aujourd'hui fortement sollicitée pour prendre le relais des financements publics.

[11] FIDA, 2001. Stratégie Régionale en Finance Rurale pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest. CIDR/CERISE Décembre 2001.

III . Comment améliorer la contribution de la microfinance au financement des agricultures familiales ?

Quels sont aujourd'hui les facteurs de blocage limitant la contribution de la microfinance à l'agriculture et quelles sont les voies et innovations techniques, financières, institutionnelles, de nature à repousser ces contraintes ? Ce sont les questions qui ont structuré les six ateliers et les débats du séminaire de Dakar. Sur chaque point, sont présentés une synthèse de l'analyse et des enseignements pour l'action.

1. En amont, moderniser et sécuriser les secteurs agricoles et microfinance

Moderniser le secteur agricole

Les services financiers ne peuvent être utilisés efficacement et rentabilisés que dans un contexte économique favorable. Or, le secteur agricole est, plus que jamais en ces temps de libéralisation, un secteur à haut risque, encore faiblement organisé et mal régulé. Sa modernisation, sa sécurisation sont donc des enjeux majeurs, base de toute politique de financement.

Renforcer le secteur de la microfinance existant et appuyer son extension

La vitalité du développement de la microfinance en Afrique de l'Ouest masque une grande fragilité dont les caractéristiques ont été détaillées plus haut. Pour que ce secteur puisse assurer le changement d'échelle nécessaire au financement de l'agriculture dans un contexte libéralisé, il lui faut d'abord renforcer ses capacités actuelles, sa professionnalisation, sa sécurisation, son appropriation locale, processus qui nécessitent des appuis techniques, financiers, et surtout, du temps. Ce renforcement est engagé dans certains pays à travers des programmes d'appui sectoriels.

2. Améliorer l'adaptation de l'offre de la microfinance à la demande et aux contraintes agricoles

Développer la connaissance des activités agricoles par les IMF

L'offre de crédit des IMF est insuffisamment adaptée aux spécificités du financement agricole (faible diversification des produits, mauvaise adaptation aux modalités de la production agricole (en termes de calendrier, de montants, de modalités de remboursement). Les IMF ont de ces spécificités une connaissance très variable. L'évolution vers des logiques financières conduit souvent à recruter un personnel plus « bancaire » qui n'a pas nécessairement une bonne connaissance du milieu agricole. Les outils adaptés à l'analyse des exploitations agricoles, des systèmes d'activités, les outils de suivi des marchés font défaut. Le dialogue avec les structures qui peuvent éventuellement détenir ces informations est souvent défaillant.

Enseignements pour l'action

- *Pour développer une offre de financement adaptée, une connaissance approfondie des caractéristiques et des contraintes de l'activité agricole est nécessaire. Cette connaissance doit englober le fait technique (systèmes de production, pratiques paysannes...), les réalités économiques et le fonctionnement social. Elle devrait permettre de définir des produits financiers adaptés, d'élaborer des systèmes de garantie, et aussi d'identifier les causes potentielles de défaillance du système.*

- *Des outils adaptés à l'analyse des besoins de financement des ménages agricoles devraient être acquis par les IMF :*

Méthode d'analyse des besoins : comment adapter des services financiers aux besoins des exploitations familiales ?

- *Fiche d'approfondissement CERISE/CIRAD n°1*

La fiche présente des méthodes d'analyse des besoins de financement agricoles. Au niveau « micro », les besoins des exploitations familiales sont abordées par l'étude des systèmes d'exploitation et systèmes d'activités des ménages. Au niveau « méso » d'un village ou d'un territoire, l'analyse des besoins est fondée sur des typologies d'exploitations.

- *Une collaboration avec les services de conseil de gestion aux exploitations et aux organisations peut être efficace pour approfondir la connaissance de l'IMF :*

Que peut apporter le conseil de gestion à l'analyse des besoins de financement des exploitations ?

- *Communication CIRAD/IRAD/PRASAC Cameroun*
- *Fiche d'approfondissement n°5 : Les apports du conseil de gestion à l'analyse des besoins*

- *La réflexion et l'expérimentation sur l'adaptation des produits gagneraient à être conduites avec les bénéficiaires / membres / clients de l'IMF.*

- *L'accès à l'information du personnel de l'IMF et de ses membres sur ce qui est expérimenté ailleurs devrait être encouragé : voyages d'études, échanges internet quand c'est possible, participation à des réseaux, développement d'un pôle d'information /innovations au sein des associations professionnelles d'IMF et des programmes sectoriels d'appui ..*

- *L'expérimentation de produits innovants ne pourra être faite que si l'IMF en a les moyens : disponibilité de personnel et de temps suffisante, moyens d'expérimentation, …*

- *Au delà de la connaissance de base, un système d'information sur l'évolution des activités agricoles est nécessaire. Créer et entretenir un tel système au sein de l'IMF peut s'avérer coûteux. Une contractualisation avec d'autres institutions intervenant dans le milieu (organisations paysannes, projets de développement, services d'appui, …) peut permettre une mutualisation des coûts et favoriser l'échange d'information (Communications PASAL et CRG /Guinée).*

Diversifier les portefeuilles de crédit

Une IMF fondée sur un portefeuille trop fortement agricole est extrêmement vulnérable, notamment du fait de l'ampleur des risques pesant sur l'activité agricole.

Potentialités et limites des institutions de microfinance dont le portefeuille de crédit est fortement agricole

- *Communications CVECA et FCRMD de l'Office du Niger, Mali*
- *Communication de SOCODEVI sur les des Mutuelles des Producteurs de café cacao au Togo*
- *Communication des CECAM - Madagascar*

Enseignements pour l'action

- *La diversification du portefeuille de crédit devrait être recherchée :*

* *elle correspond aux besoins réels des unités économiques, qui sont à la fois agricoles, ruraux, sociaux, de consommation, d'urgence....*

* *elle autorise un réel choix économique par les producteurs qui investissent alors dans l'activité présentant de leur point de vue, le meilleur rapport de rentabilité / risque et qui deviennent de ce fait, pleinement responsables de leur emprunt*

** enfin et surtout, la diversification de portefeuille permet à l'IMF de répartir les risques entre différentes productions agricoles et activités rurales et limite ainsi, dans une certaine mesure, l'impact des risques co-variants sur la production agricole.*

- *Mais cette diversification peut être difficile à réaliser, quand les activités économiques d'une zone sont elles –mêmes faiblement diversifiées (communication des CVECA et du FCRMD de l'Office du Niger). Elle peut entraîner par ailleurs des coûts significatifs (coût de conception, adaptation du système d'information à différents produits, coûts du suivi…).*

- *Elle peut comporter des risques pour une IMF agricole qui peut « perdre son âme» si la part des crédits et des clients non agricoles devient prépondérante.*

Renforcer l'offre de crédit de moyen terme

En Afrique de l'Ouest, plus de 90% des volumes de crédits octroyés à l'agriculture par les IMF sont des crédits de court terme. Hormis quelques réseaux mutualistes, très peu d'IMF proposent du crédit à moyen terme à l'agriculture. Aucune expérience de crédit de long terme ne semble exister en Afrique de l'Ouest, où elle serait pourtant nécessaire pour financer le renouvellement des cultures pérennes (café, cacao, palmiers..) et le développement de l'arboriculture. De même, les IMF ne financent que très marginalement les besoins de crédit moyen terme des organisations paysannes.

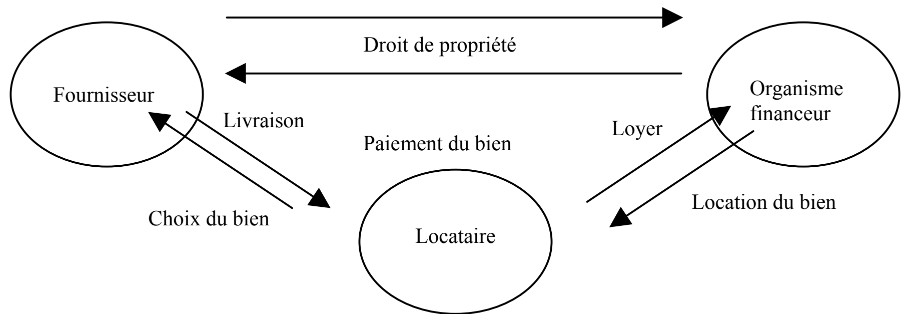
Plusieurs causes concourent au faible développement du crédit moyen terme – et, à fortiori, du long terme - :
- des causes techniques : mauvaise maîtrise du risque, garanties inadaptées
- des causes financières : les IMF manquent de ressources et surtout des ressources longues et stables nécessaires pour le crédit moyen terme, du fait notamment de la faiblesse de l'épargne stable (dépôt à terme)
- des causes stratégiques : les IMF préfèrent arbitrer en faveur d'investissement à court terme dans des secteurs sûrs ; la prise de risque sur le moyen terme nécessite une vision de développement à moyen terme qui fait défaut à nombre d'IMF

Plusieurs expériences de crédit moyen terme apportent néanmoins des résultats encourageants :
- la FECECAM (Bénin) et Kafo Jiginew (Mali) obtiennent de bons résultats avec une offre de crédits à l'équipement agricole en zone cotonnière ; mais les mécanismes de sécurisation de ces crédits sont étroitement liés au cadre bien maîtrisé des filières coton et risquent d'être remis en cause avec la libéralisation de ces dernières.
- L'ADRK au Burkina a contribué à l'équipement agricole de la région de polyculture élevage de la région de Kaya avec le crédit moyen terme qu'elle octroie avec des résultats satisfaisants depuis plus de dix ans.
- Les expériences de "leasing", location-vente, crédit bail, restent rares au sein des IMF, mais certaines d'entre elles ouvrent des perspectives intéressantes (CECAM de Madagascar, ANED Bolivie)

Le leasing : mode d'emploi

- *Communication des CECAM de Madagascar*
- *Communication de la FAO-AGSM sur des expériences de leasing en Bolivie*
- *Fiche d'approfondissement n°3 : Financement l'investissement à moyen terme : enseignements des expériences de leasing des CECAM Madagascar et de l'ANED Bolivie*

La location-vente (ou leasing), inspirée du crédit-bail, est une alternative au crédit moyen terme classique pour l'équipement, qui permet de lever la contrainte de la garantie. Quelques expériences de location-vente pour l'agriculture ont été mises en œuvre par des institutions de microfinance mais elles restent peu développées.



Les principes de base :

- *L'organisme financeur reste propriétaire du bien jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé par le bénéficiaire. Celui-ci est considéré comme locataire jusqu'à ce qu'il ait payé la valeur totale d'acquisition du bien (valeur initiale + intérêts + frais).*
- *Le locataire fait l'objet d'une sélection par l'organisme financeur ; celui-ci assure également un suivi du bien, pendant toute la durée de la location.*
- *Le locataire autofinance une partie du bien (de l'ordre de 25% en général) ; cette contribution est versée au début de la location, afin d'accroître la responsabilisation du locataire.*
- *En cas de défaillance de paiement du loyer, l'organisme financeur peut reprendre son bien, sans procédure spécifique de contentieux.*

Enseignements pour l'action

Pour renforcer le crédit moyen terme à l'agriculture, il convient de travailler sur l'ensemble des causes limitant son développement :

- *Améliorer l'accès des IMF à des ressources longues par une mobilisation renforcée de l'épargne (amélioration des produits, aller chercher l'épargne là où elle existe, …)et par un meilleur accès au refinancement bancaire ;*
- *Améliorer la conception des produits de crédit moyen terme à partir d'une meilleure connaissance des besoins et contraintes de l'exploitation agricole ;*
- *Sécuriser le crédit moyen terme ;*
- *Analyser les possibilités de réduction des taux d'intérêt sur le crédit moyen terme ;*
- *Intégrer le crédit moyen terme dans un plan de développement global de l'IMF, proposant une vision à moyen et long terme.*

Désamorcer la controverse sur les taux d'intérêt

La question des taux d'intérêt cristallise les tensions entre IMF et organisations paysannes, le séminaire de Dakar l'a, une fois de plus, amplement démontré. Les taux d'intérêt pratiqués par les IMF sont en général élevés (2 à 3% par mois sont des taux courants) dès lors qu'elles poursuivent un objectif de pérennisation, impliquant l'autonomie financière.

Le taux d'intérêt, coût du crédit, résulte de l'addition suivante :
[coût de la ressource argent + coût de transaction du service financier + coût du risque].
En zone rurale, ces coûts peuvent devenir élevés (multitude de petits crédits donnés dans des zones reculées, à des populations souvent dispersées, risque importants, coût de la ressource élevé), ce qui explique les taux élevés pratiqués par les IMF. Notons que ces taux restent néanmoins sensiblement inférieurs aux taux pratiqués par les usuriers du secteur informel.

Les organisations paysannes estiment souvent ces taux « exorbitants », incompatibles avec la rentabilité des activités agricoles, et facteurs de blocage de l'investissement agricole. La controverse provoque le plus souvent un blocage complet du dialogue et conduit les organisations paysannes à revendiquer d'une part la création « d'outils financiers maîtrisés par les organisations paysannes » - dont on sous entend qu'ils pratiqueront les taux plus favorables à l'agriculture, - et d'autre part la mise en œuvre de subventions, notamment sous forme de bonification des taux d'intérêt par l'Etat, à l'image des mécanismes de financement qui ont permis la modernisation des agricultures du Nord.

Le taux d'intérêt en question

- *Fiche d'approfondissement n°4 : Le taux d'intérêt en question*

Une première partie de la fiche analyse la controverse sur les taux d'intérêt ; la seconde partie présente les méthodes de calcul des différents taux d'intérêt utilisés (uniforme, dégressif, effectif, …) par les IMF.

Enseignements pour l'action

- *La controverse sur les taux d'intérêt est un puissant facteur de blocage des nouvelles alliances qui sont nécessaires pour améliorer le financement de l'agriculture. Elle ne peut être désamorcée que par un travail de clarification, de formation économique et d'analyse des réalités agricoles. Ce travail devrait être réalisé conjointement par les IMF et les OP.*

- *La nécessité de construire des services financiers durables devrait être réaffirmée et les conditions de cette durabilité devraient être discutées entre IMF et OP.*

- *Le taux d'intérêt ne devrait plus être une « boite noire », ni pour les utilisateurs du crédit, ni pour les agents et élus de l'IMF (qui sont souvent incapables de dire comment le taux a été fixé). Le mode de calcul du taux d'intérêt devrait être expliqué par les IMF, afin d'expliciter les raisons des coûts élevés.*

- *Le manque de transparence porte aussi sur le type de taux utilisés : certaines IMF pratiquent un taux d'intérêt uniforme, fixé à un % par mois, appliqué au crédit initial quelque soit le capital restant dû, plutôt qu'un taux dégressif appliqué au capital restant dû. Un effort de transparence et de communication devrait être fait par les IMF pour que l'information sur le taux d'intérêt soit utilisable par les emprunteurs (calcul et information sur le « taux effectif global du crédit»).*

- *La rentabilité des activités agricoles devrait être analysée, dans chaque contexte, afin que le dialogue puisse être ouvert sur une base aussi objective et sereine que possible.*

- *Un effort de réduction des taux d'intérêt devrait être engagé par les IMF. Plusieurs pistes peuvent être explorées : réduction des charges de fonctionnement, d'investissement ; réduction des impayés, négociation sur le coût de la ressource. Une réflexion particulière devrait être conduite sur les taux du crédit moyen terme, qui peuvent être plus faibles que le crédit court terme (coût de transaction plus limité).*

- *La question de la bonification des taux d'intérêt pour les zones ou activités défavorisées ne devrait pas être écartée, même si elle apparaît peu orthodoxe dans le contexte actuel de la libéralisation. La position des OP qui avancent que les spécificités de l'activité agricole (degré d'investissement, niveau de risque, ..) son rôle dans l'équilibre des sociétés (sécurité alimentaire, emploi rural, frein à l'exode rural, …) peuvent justifier la mise en place de mécanismes de soutien spécifiques, devrait être prise en compte et faire l'objet d'un débat. Les expériences récentes existantes en la matière (Sénégal) devraient être analysées, afin d'éclairer le débat.*

Innover en matière d'offre d'épargne adaptée à l'agriculture

Bien que la mobilisation de l'épargne soit une préoccupation croissante au sein des IMF, les produits proposés sont peu diversifiés et attrayants pour l'instant. Aucun des services d'épargne proposés n'est spécifiquement conçu en fonction des besoins et des spécificités de l'agriculture (attrait par

rapport à l'épargne en cheptel, adaptation au rythme des activités et des investissements agricoles). Il y a pourtant un enjeu important autour de cette adaptation de l'épargne à l'agriculture car, dans bon nombre de situations, la capacité d'autofinancement des exploitations n'est pas négligeable, et pourrait être valorisée par des produits d'épargne adaptés.

Enseignements pour l'action

- *L'innovation en matière d'épargne devrait s'appuyer sur une analyse approfondie des pratiques des ménages permettant d'identifier les différentes formes d'épargne traditionnelle pratiquées, la destination de cette épargne, l'appréciation des atouts/contraintes par les ménages*

- *Cette analyse gagnera à être pratiquée auprès des différents individus composant le ménage (chef d'exploitation, femmes, jeunes, …) qui n'ont pas en la matière les mêmes pratiques, les mêmes besoins et contraintes*

3 . Améliorer la sécurisation du crédit à l'agriculture

En amont, sécuriser le secteur agricole et le secteur de la microfinance

Il n'est pas inutile de rappeler une fois encore que la sécurisation du crédit agricole repose d'abord sur la sécurisation du secteur agricole lui–même (prix, débouchés, organisation, services d'appui à l'agriculture …) et celle du secteur de la microfinance (professionnalisation des compétences et outils de gestion, renforcement et professionnalisation du contrôle, réglementation du secteur et régulation de la concurrence, amélioration de la gouvernance au sein des institutions, contrôle social …)

Des innovations techniques et organisationnelles pour sécuriser le crédit

La caution solidaire, fondée sur la mobilisation d'un capital social en lieu et place d'une garantie matérielle, a révolutionné les approches en matière de financement et permis l'accès aux services financiers aux plus pauvres. Même si elle reste le fondement de la plupart des IMF, ses limites apparaissent progressivement : la caution solidaire est souvent davantage l'expression d'une pression sociale que d'une réelle solidarité ; le mécanisme ne fonctionne que dans les contextes de forte cohésion sociale ; il s'érode au fil du temps, il peut être manipulé et reste étroitement enchâssé dans les systèmes de pouvoirs locaux … Par ailleurs, la caution solidaire n'est d'aucun secours face aux risques co-variants (si tous les emprunteurs sont touchés par la même catastrophe, aucun d'entre eux ne pourra rembourser pour le groupe solidaire), ce qui limite considérablement son emploi pour la sécurisation du crédit agricole.

Potentialités et limites de la caution solidaire
- *Fiche d'approfondissement n°8 : Potentialités et limites de la caution solidaire*

Face à ces limites, une nouvelle génération de mécanismes de sécurisation tentent de renforcer la caution solidaire (responsabilité collective) par une responsabilisation plus forte de l'individu et par la transformation de la caution sociale en garantie matérielle ; en cours d'expérimentation, certains de ces mécanismes pourraient ouvrir des perspectives pour le financement de l'agriculture.

1- De nouvelles formes de garanties solidaires : fonds de garantie paritaires, sociétés de cautionnement mutuel

Transformer la caution sociale en garantie matérielle est le fondement de ces innovations.

Le fonds de garantie est un outil « classique » dont les limites sont aujourd'hui bien connues : « oreiller de paresse », il déresponsabilise le prêteur comme l'emprunteur, aucune des parties ne prenant de risque sur ses propres fonds ; vite épuisé et difficile à reconstituer, il n'est souvent pas un outil de sécurisation « durable ».

Potentialités et limites des fonds de garantie « classiques »

- *Communication du FIDA sur les outils de sécurisation du crédit utilisés par le FIDA*
- *Communication du Fonds de garantie des Coopératives de Café-cacao en Cote d'Ivoire*
- *Fiche d'approfondissement n°7 : Potentialités et limites des fonds de garantie « classiques »*

Le concept de fonds de garantie paritaire tente de contourner ce problème : le fonds paritaire est abondé au moins partiellement par les différentes parties de la transaction de crédit, qui devraient être ainsi plus attentives à sa gestion.

Les sociétés de cautionnement mutuel reprennent et affinent ce principe.

Sécuriser le crédit par des structures de cautionnement mutuel

- *Communications PASAL et Crédit Rural de Guinée*
- *Fiche d'approfondissement n°9 : Sécuriser le crédit agricole par des structures de cautionnement mutuel*

Les structures de caution mutuelle sont des institutions qui visent à constituer un mécanisme de garantie du crédit pris par leurs membres auprès d'une institution de financement. Les premières expériences en la matière ont été créées, sous forme de société, en Europe et au Canada, en lien avec le mouvement mutualiste. Aujourd'hui, cette idée est reprise notamment en Afrique, pour sécuriser les dispositifs de crédit de la microfinance. Les exemples existant sont à un stade expérimental (2 ou 3 ans de fonctionnement seulement) et ont été créés sous des formes juridiques variant en fonction des contextes législatifs nationaux (sociétés ou associations)
La caution mutuelle conjugue les principes classiques du mutualisme (épargne préalable) avec l'approche de la caution solidaire. C'est un fonds de garantie abondé par les emprunteurs et la structure de financement, qui peut être mobilisé dans des conditions clairement contractualisées en cas de défaillance de remboursement du crédit.

2 - De nouvelles formes de contrats : crédit stockage, warrantage, délégation de créance

La garantie s'appuie sur la maîtrise du produit ; ces innovations ont été expérimentées dans des contextes agricoles.

Sécuriser le crédit par des contrats de stockage : crédit –stockage, warrant agricole, délégation de créance …

- *Travaux de J. Coulter sur le warrantage et la délégation de créance*
- *Fiche d'approfondissement n°10 : Sécuriser le crédit par le crédit stockage*

Le "crédit-stockage" ou warrant agricole (en anglais "warehouse receipt financing" ou "inventory credit") est une innovation explorée par des projets de développement et repris par la microfinance. Elle vise à sécuriser le crédit à des agriculteurs, en s'appuyant sur des contrats de stockage.

Quel en est le principe ?
Les petits agriculteurs vendent habituellement leurs produits pendant la période de soudure juste avant la récolte et stockent leur production nouvelle jusqu'à la soudure suivante, au moment où les prix et le potentiel de bénéfice sont optimums. Cependant, du fait de techniques de conservation ou de séchage inappropriées, de mauvaises conditions de stockage et/ou de besoins impératifs de trésorerie, les petits producteurs sont parfois privés de cette marge de manoeuvre. Le 'crédit-stockage' leur offre la solution suivante : en stockant leurs produits dans un entrepôt fiable jusqu'à ce que leur cours augmente, et en utilisant ces produits comme garantie, les petits agriculteurs peuvent accéder à des ressources financières avant de vendre leur production. Selon les modalités du système, celui-ci offre également une sécurité alimentaire aux paysans qui peuvent prélever de quoi subsister sur leur stock pendant la période de soudure.

3 - Renforcer le traitement individualisé de la demande de crédit

Quand le crédit est accordé sur la seule base de la caution solidaire, c'est le capital social de l'individu qui est évalué, sa situation et son projet économiques ne sont pas souvent connus par l'IMF. Cette forme de garantie permet un traitement de masse et une réduction des coûts de transaction, particulièrement appréciables dans le cas de petits crédits. Mais quand la cohésion sociale est trop faible pour permettre le fonctionnement de la caution solidaire, ou encore quand les montants de crédit augmentent – crédit moyen terme à l'équipement, par exemple -, le traitement individualisé de la demande de crédit est une alternative à nouveau explorée par certaines IMF. Elle implique une analyse de la situation économique de l'emprunteur, ainsi qu'une analyse du projet qu'il veut financer à crédit. Dans la pratique, cette analyse reste rudimentaire et, du fait de l'absence de documents de gestion, est conditionnée par la connaissance étroite que le personnel ou les élus d'une IMF ont de leurs membres. Une forte décentralisation de l'IMF, un pouvoir d'octroi de crédit détenu par les élus locaux, une formation des décideurs à l'analyse économique sont des conditions pour que cette forme de traitement de la demande de crédit soit efficace.

4 - Le conseil de gestion pour sécuriser le crédit ?

Les méthodes du conseil de gestion, mises en pratique avec les exploitants agricoles, mais aussi avec les organisations paysannes, peuvent être des outils efficaces pour améliorer la production d'information sur les besoins et contraintes spécifiques de l'agriculture, et renforcer la confiance entre l'emprunteur et l'IMF.

Que peut apporter le conseil de gestion au financement de l'exploitation agricole et aux institutions de microfinance ?
- *Communication CIRAD/IRAD/PRASAC (Cameroun)*
- *Fiche d'approfondissement n°5 : Que peut apporter le conseil de gestion au financement de l'exploitation agricole et aux IMF ?*

Un outil de sécurisation du crédit à l'agriculture : les centres de gestion appuyant les organisations paysannes
- *Communication du Projet Centre de Prestation de services de la zone Office du Niger, Mali*
- *Fiche d'approfondissement n°6 : Un outil de sécurisation du crédit à l'agriculture : les centres de gestion appuyant les organisations paysannes*

5 - Des outils de la régulation sectorielle pour sécuriser le crédit : les centrales de risque

Dans toutes zones où la microfinance s'est fortement développée, avec une multiplication des systèmes financiers travaillant dans les mêmes espaces, avec les mêmes populations, les besoins de maîtrise du risque, de contrôle et de régulation se renforcent. Les risques liés à la concurrence entre IMF d'un même territoire sont importants : risque de cavalerie, endettement des ménages, impayés… Le problème est renforcé dans les zones où de lourds impayés de crédit bloquent tout accès à de nouveaux financements. La centrale de risque est un outil de régulation de la concurrence entre IMF et d'assainissement des situations d'impayés de crédit. Si l'outil est séduisant, sa mise en œuvre reste largement problématique, et on ne connaît pour l'instant que peu d'expériences réussies. L'exemple de la centrale de risque mise en place par les institutions financières intervenant à Niono au Mali est à ce titre particulièrement intéressant.

Sécuriser le crédit agricole par la centrale de risque
- *Communications BNDA, CVECA, FCRMD du Mali sur la Centrale de risque de l'Office du Niger, Mali*
- *Fiche d'approfondissement n°11 : un outil de sécurisation du crédit : la centrale de risque*

La centrale de risque est une convention de collaboration entre différentes institutions de financement présentes dans une même zone. La convention instaure des procédures de régulation de la concurrence, d'échange d'information, de traitement des problèmes de financement de la zone : impayés, retards, … L'exemple de la Centrale de l'Office du NIger permet d'analyser les conditions de mise en place et de fonctionnement , les potentialités et les limites d'une telle organisation.

Enseignements pour l'action

Renforcer la sécurisation est un enjeu majeur pour développer le crédit à l'agriculture. Si des innovations existent bien en la matière, elles restent peu développées pour l'instant. Plusieurs axes de travail sont à creuser pour rendre ces innovations efficaces dans le secteur agricole :

- *leur application dans le domaine spécifique du crédit à l'agriculture reste à expérimenter : comment concevoir des sociétés de cautionnement mutuel sur la base d'activités agricoles ? ; comment adapter le principe de la centrale de risque à des contextes agricoles diversifiés (associer les organisations paysannes, contractualiser avec des observatoires des marchés agricoles, …) ?*

- *les atouts, limites et impact de ces innovations sont à analyser ;*

- *la diffusion de ces innovations, les échanges d'expérience devraient être développés ;*

- *de nouvelles formes de contractualisation entre les différentes catégories d'institutions émergeant dans le contexte libéral (organisations paysannes, institutions financières, services privés d'appui, …) devraient être négociées ;*

- *des politiques publiques adaptées et négociées entre les différentes parties prenantes devraient contribuer à créer les conditions favorables au développement de ces innovations.*

4. Décloisonner le secteur de la microfinance et renforcer son insertion dans le marché financier

Le secteur de la microfinance reste très cloisonné, et, même si des associations professionnelles commencent à se structurer dans la plupart des pays, les IMF ont peu de relations entre elles. Décloisonner le secteur aurait une incidence positive sur le financement de l'agriculture : amélioration de la maîtrise du risque ; meilleure valorisation des ressources par la mise en relation des IMF surliquides avec celles qui sont à la recherche de ressources ; accès au financement plus large en milieu rural profond permis par l'articulation d'IMF ayant différents degrés de décentralisation et de potentialités de financement de l'agriculture.

Pour répondre aux besoins de financement de l'agriculture, les IMF devront mobiliser des capitaux sur le marché financier. Rares sont les IMF qui ont la possibilité d'accéder directement à ce marché. Pour toutes les autres, cela suppose de développer leurs liens avec le système bancaire. Les liens entre IMF et banques commerciales sont rares. Ils sont par contre plus développés avec les banques agricoles, dans les pays où celles-ci existent encore (Burkina, Sénégal, Mali...). Les formes de collaboration sont variables, du simple placement des excédents d'épargne et de trésorerie par l'IMF jusqu'à des formes plus ou moins engagées de refinancement de l'IMF par la banque.

L'expérience de refinancement des IMF par les banques agricoles et commerciales
- *Communications BNDA du Mali, CNCA Sénégal , CVECA de l'Office du Niger- Mali*
- *Communication de la Banque Centrale du Nigeria*
- *Fiche d'approfondissement n° 12 : Partenariats banques et IMF : acquis et enseignements*

Renforcer les liens entre secteur bancaire et secteur de la microfinance est une des missions de l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA).

L'expérience de l'AFRACA en matière de partenariat avec les systèmes financiers ruraux pour le financement de l'agriculture
- *Communication AFRACA*

Enseignements pour l'action

- *Les relations entre IMF et banques restent difficiles à construire. Pour les consolider, différentes voies doivent être explorées :*

** Moderniser et sécuriser l'agriculture, renforcer la professionnalisation des IMF pour améliorer la confiance des banques*
** Poursuivre la structuration sectorielle du secteur de la microfinance*
** Favoriser la connaissance réciproque des deux secteurs : cadres de concertation, formation des banques aux spécificités de la microfinance, professionnalisation bancaire de la microfinance, formations communes ou croisées*
** Développer des outils communs : lignes de crédit/fonds de garantie cogérés, centrale de risque*
** Favoriser les prises de participation croisées au capital*
** Développer des mesures d'accompagnement volontaristes à l'image du projet PAMF à Madagascar*

Le Projet d'Appui à la Microfinance (PAMF/Madagascar) financé par le FENU *a pour objectif d'appuyer la mise en place d'un partenariat durable entre les IMF et la banque agricole récemment privatisée, la BOA/BTM et éventuellement d'autres banques potentiellement intéressées par ce secteur. Le projet joue un rôle d'interface entre la banque à la disposition de laquelle il met une ligne de crédit et un fonds de garantie ainsi que des outils (guide, …) et les IMF qu'il va appuyer dans leur professionnalisation de manière à en faire des partenaires crédibles pour la banque.*

- *Le recours au marché financier et au refinancement bancaire reste coûteux pour les IMF (taux de 8 à 15% dans les exemples analysés). Ces coûts élevés, sur lesquels la marge de négociation avec la banque apparaît le plus souvent faible, peuvent être une limite importante au développement du partenariat de refinancement. Dans de nombreux cas, l'IMF ne peut pas les répercuter pleinement sur le taux créditeur final (limité par le taux de rentabilité des activités financées, l'acceptation sociale et politique de taux élevés…) et est obligée alors de compresser ses marges, en mettant en jeu sa propre rentabilité.*

- *Si d'autres opportunités de ressources existent, l'IMF sera tentée de les valoriser. Certains Etats disposent de lignes de financement publiques ciblées sur les IMF (emprunts d'Etat (coût de 6% au Burkina par exemple) ; ligne à taux concessionnel de la Banque de Solidarité du Mali , …). Tout en mesurant les incertitudes liées à ce type de financement public, les IMF y ont recours quand elles le peuvent, pour améliorer leur rentabilité.*

- *Développer les ressources internes est une autre voie alternative face à un refinancement bancaire coûteux. La mobilisation de l'épargne devient alors un enjeu important pour l'IMF, et peut modifier en profondeur ses choix stratégiques.*

5. Sensibiliser les instances politiques et les bailleurs de fonds à la nécessité d'un appui renforcé à la microfinance pour le financement de l'agriculture

Le séminaire a été l'occasion de clarifier et de discuter les modes d'intervention des bailleurs de fonds pour renforcer la contribution de la microfinance à l'agriculture. Les contributions (FIDA , MAE, AFD, GTZ, FENU) ont clairement montré l'appropriation généralisée du renouvellement de paradigme en matière de financement : l'objectif est de favoriser la création d'institutions de services financiers viables, évoluant de manière autonome au sein d'un marché financier élargi aux populations qui n'ont pas accès aux services bancaires classiques. L'expérience acquise par les bailleurs met aussi en évidence les contraintes auxquelles se heurte la microfinance, la fragilité des institutions qui en résulte, les limites d'une « libéralisation brute » et la nécessité de construire la base institutionnelle et sociale du marché (régulation, rôle de l'Etat, cadre juridique, …). Par ailleurs, s'impose le constat que ce nouveau secteur, si coûteux à construire, ne comble pas tous les « vides » de financement, notamment en matière de financement rural et agricole.

Deux stratégies d'intervention s'esquissent à partir de ces constats :

- La première interprète les insuffisances actuelles de la microfinance comme la conséquence transitoire du changement de paradigme, et le passage obligé inévitable pour la création d'un marché financier. L'intégration des zones et des populations pour l'instant marginalisées se fera progressivement à mesure que celles-ci consolideront leur position dans un espace libéralisé. L'amélioration du financement de l'agriculture serait alors conditionnée par les politiques économiques et leurs effets sur le développement rural. Dans cette approche, l'effort est porté sur la consolidation économique globale de l'agriculture qui va rendre les populations « bancables », sur l'appui aux réseaux de microfinance existants et sur la structuration sectorielle.

- L'autre approche est plus volontariste, et repose sur différentes actions d'accompagnement visant à renforcer la contribution de la microfinance à l'agriculture. Ce sont ces propositions qui ont été retenues par le groupe de travail du séminaire comme enseignements pour l'action

Stratégies d'intervention des bailleurs de fonds en matière de financement de l'agriculture

- *Communications FIDA, Ministère des Affaires Etrangères français, AFD, GTZ, FENU*
- *Fiche d'approfondissement n°13 : Quelles stratégies d'intervention des bailleurs de fonds en matière de financement de l'agriculture ?*

Enseignements pour l'action

Recommandations en matière de mode d'intervention :

- *Accompagner dans la durée l'atteinte de l'équilibre économique des IMF mais aussi favoriser leur extension de façon à améliorer les taux de pénétration en milieu rural. Pour ce faire, des modes d'intervention du type de celui développé par le FIDA « Mécanisme flexible de financement » semblent particulièrement intéressants pour accompagner l'atteinte de l'autonomie organisationnelle et financière des IMF (en 7 à 12 ans).*

- *Financer la création d'une seconde génération d'IMF nécessaire pour répondre aux besoins de financement des zones rurales éloignées, à agriculture vivrière non sécurisée, zones que les réseaux existants ont tendance à déserter aujourd'hui.*

- *Développer des cadres de concertation plus souples et opérationnels entre bailleurs et partenaires (OP, recherche, IMF) agissant dans une même zone ou un même pays ; ces cadres devraient faciliter la coordination des actions, favoriser la production et le partage de l'information pour mieux adapter l'offre à la demande.*

- *Clarifier les conditions de partenariat entre les bailleurs et l'Etat en spécifiant les modalités d'intervention des bailleurs.*

- *Faciliter la capitalisation et le refinancement de l'IMF avec des mécanismes d'octroi de ressources longues (subventions, conversion de la dette, mobilisation de l'épargne locale) pour pallier au coût d'accès au marché financier qui reste très lourd pour des IMF rurales en cours de consolidation. Les difficultés de gestion et de pérennisation de ces mécanismes ont néanmoins été soulignées (risque de change, risques liés à la collecte de l'épargne qui découragent certains bailleurs).*

- *Renforcer les compétences des structures qui en milieu rural peuvent être une intermédiation entre les populations et les IMF : organisations paysannes, mais aussi ONG locales.*

- *Renforcer la viabilité des IMF en renforçant la solvabilité des groupes cibles. Le conseil de gestion individuel ou collectif est apparu comme un outil pertinent pour consolider la relation entre demandeurs de crédit et institution de financement.*

6. Renforcer l'alliance entre organisations paysannes et IMF

Les organisations paysannes représentées au séminaire ont affirmé leur mobilisation forte et volontariste dans la question du financement de l'agriculture.

Dans un contexte économique et institutionnel devenu plus complexe, plus instable et plus concurrentiel, et face aux défis nouveaux et multiples qui en résultent pour les agriculteurs familiaux, les organisations paysannes, quelle que soit leur appellation (comité, association, fédération, syndicat) se structurent généralement autour de deux enjeux, qu'elles perçoivent comme indissociables :

- ✓ D'une part, la création/gestion de services aux agriculteurs, dans les secteurs économique, financier, technique mais aussi en matière d'information, de formation et de conseil, etc… le plus souvent en collaboration avec d'autres acteurs, publics et privés.
- ✓ D'autre part, la représentation et la défense des intérêts des producteurs vis à vis des autres acteurs économiques et institutionnels et de l'Etat.

Les besoins de financement qui en découlent sont importants et de différente nature : financement du fonctionnement, de l'équipement, du renforcement des capacités de l'OP ; financement des activités économiques de l'OP ; contribution au financement des services d'appui à l'agriculture ; financement des exploitations agricoles membres de l'OP.

Les besoins de financement des organisations paysannes

- *Communications de ROPPA, CNCR Sénégal, ANOPACI – Côte d'Ivoire, FUPRO- Bénin, SEXAGON-Mali, FIFATA-Madagascar, Mviwata- Tanzanie, Fédération des producteurs du Fouta Djallon- Guinée*
- *Fiche d'approfondissement n°14 : les besoins de financement des organisations paysannes*

Les relations entre organisations paysannes et IMF sont fortement contrastées selon les contextes, l'histoire de chaque institution, leurs origines respectives… Le dialogue noué entre IMF et OP pendant le séminaire a mis en évidence plusieurs constats forts :

- les besoins de financement des OP sont très insuffisamment couverts par les dispositifs existants ;
- hormis des situations spécifiques d'IMF issues du monde agricole (FECECAM Bénin, Kafo Jiginew Mali, CECAM Madagascar), la microfinance finance peu les organisations paysannes ;
- le dialogue entre les deux types d'institutions reste souvent difficile, soumis aux tensions entre deux logiques différentes, qui se cristallisent notamment dans le débat sur le taux d'intérêt ;
- ce dialogue est souvent rendu difficile par le poids de l'histoire de crédit que portent certaines OP (impayés, endettement, échecs fréquents des OP qui développent en interne une activité de crédit …) ;
- même quand elles sont prêtes à utiliser les services de la microfinance, les OP se heurtent souvent au faible développement de celle-ci (zones dépourvues d'IMF, IMF trop peu solides pour s'aventurer dans le financement de l'agriculture, ou n'ayant pas les capacités financières pour répondre à l'ampleur de besoins des OP ; …).

Le difficile dialogue entre OP et systèmes financiers

- *Fiche d'approfondissement n°16 : Les problèmes de financement d'une organisation paysanne dans une zone faiblement développée : un exemple dans le Gourma au Burkina Faso*

Quatre formes d'implication des OP dans le financement ont été analysées :

- L'OP met en place en interne une activité de crédit à ses membres : les limites de la démarche sont importantes (maîtrise technique insuffisante d'une fonction spécialisée, impayés souvent

importants, difficultés de pérenniser la fonction de financement) et conduisent progressivement à un consensus sur la nécessité d'autonomiser la fonction de financement.

- L'OP autonomise la fonction de financement en une organisation paysanne spécialisée (mutuelle, coopérative, …) qui devient « son bras financier » : outre les problèmes classiques et communs à toutes les IMF (se professionnaliser, trouver son équilibre financier , assurer sa pérennisation, ..), l'IMF ainsi créée sera confrontée à la difficulté de préserver sa vocation agricole et de la concilier avec la logique de sa pérennisation financière. L'analyse des CECAM de Madagascar a apporté des éclairages sur des innovations prometteuses en la matière.

Construire des organisations paysannes spécialisées en matière de financement : quels acquis et quels enseignements ?

- *Communications FERT/FIFATA – Madagascar, Fédération des Producteurs du Fouta Djallon- Guinée, FECECAM –Bénin, ADRK Burkina, Kafo jiginew- Mali*
- *Fiche d'approfondissement n°15 : Construire des organisations paysannes spécialisées en matière de financement : acquis et enseignements*

- L'OP développe une fonction d'intermédiation entre les exploitations agricoles et les systèmes financiers existants (IMF, banque, …) : l'intermédiation vise à créer une relation de confiance entre les parties ; elle peut prendre différentes formes : mise en relation, production d'information sur les exploitations, participation à la sélection des emprunteurs, caution apportée par un fonds de garantie, paritaire ou non, placé auprès du système financier, caution par intervention dans la collecte du produit agricole…La relation peut être renforcée par la participation croisée au capital et au conseil d'administration de l' IMF par les OP ….

- L'OP s'implique dans l'élaboration d'un cadre macro-économique et politique favorable au financement de l'agriculture : politique de financement de l'agriculture, action concertée avec le secteur de la microfinance (centrale de risque, mise en place du conseil de gestion, recherche, …).

L'organisation paysanne, structure d'intermédiation entre l'agriculture familiale et les systèmes financiers

- *Communications CNCR Sénégal, ANOPACI – Côte d'Ivoire, Mviwata Tanzanie, Mutuelle des Producteurs de café cacao-Togo* (Socodevi)
- *Fiche d'approfondissement n°17 : Redéfinir un outil financier et un rôle pour les OP dans un cadre de libéralisation : l'exemple des zones cotonnières*
- *Fiche d'approfondissement n°18 : Redéfinir un outil financier et un rôle pour les OP dans un cadre de libéralisation : l'exemple des zones café cacao*

Enseignements pour l'action

- *Des organisations paysannes jouent d'ores et déjà un rôle clé dans le financement de certaines zones agricoles et auront un rôle majeur à jouer dans la création de la seconde génération d'IMF nécessaire pour répondre aux besoins de financement de l'agriculture.*

- *Pour favoriser la diversité des réponses, il faudrait renforcer la capitalisation sur les expériences acquises, diffuser l'information, favoriser la réflexion sur la problématique du financement au sein des organisations paysannes.*

- *Même si la nécessité d'une séparation claire de la fonction de financement des autres fonctions d'appui au développement agricole devient progressivement l'objet d'un consensus, un travail important de sensibilisation et de réflexion est encore nécessaire sur cette question au sein des OP.*

- *Pour réussir l'autonomisation de la fonction de financement, des moyens et du temps sont nécessaires.*

- *Une réflexion spécifique devrait être développée sur les mécanismes permettant de préserver la vocation agricole des IMF ainsi créées. L'expérience acquise par certaines OP en la matière est précieuse, les échanges d'expériences doivent être favorisées.*

- *Le rôle d'intermédiation des OP entre les exploitations et le système financier devrait être développé, dans ses différentes dimensions : recherche de partenaires, participation à la définition des besoins de financement, constitution de caution …. ;*

- *Le dialogue devrait être développé entre OP et IMF pour favoriser la connaissance réciproque des logiques, contraintes, stratégies ; ce dialogue sera plus fructueux s'il est noué autour d'initiatives concrètes : formations en commun, échanges d'expériences, création d'outils communs (centrale de risque), mise en place de services communs (appui à l'agriculture, conseil de gestion, …).*

- *L'implication conjointe des OP et des IMF dans l'élaboration des politiques publiques devrait être favorisée ; les associations professionnelles d'IMF, les OP faîtières, les programmes sectoriels d'appui ont un rôle majeur à jouer dans cette dynamique.*

7. Améliorer la convergence des politiques publiques

Les débats des différents ateliers du séminaire ont souligné la nécessaire complémentarité des politiques de microfinance et des politiques agricoles : l'agriculture familiale a besoin de financements pour mobiliser les innovations techniques, acheter ses intrants, son matériel, ses infrastructures mais elle est, dans de nombreux cas, handicapée par l'absence de réponses adaptées de la part des systèmes globaux de crédit ; la microfinance est plus accessible et s'épanouit si les emprunteurs développent des activités rentables dans un environnement favorable.

Cependant, les facteurs de blocage de cette nécessaire synergie sont importants :

- Le cloisonnement entre ces deux dimensions des politiques publiques reste important et débouche sur des malentendus (par exemple : "la microfinance ne peut pas financer l'agriculture") ou sur des conflits (par exemple les taux d'intérêt)

- La libéralisation, l'évolution des stratégies d'appui des bailleurs de fonds conduisent à des chutes spectaculaires des financements de l'agriculture. Il y a urgence à trouver de nouveaux mécanismes de financement ; la microfinance peut être un de ces mécanismes, parmi d'autres. L'allègement de la dette, les stratégies de lutte contre la pauvreté constituent les nouveaux cadres de référence politique. Comment peuvent –ils devenir des mécanismes structurant de la fonction de redistribution de ressources par l'Etat, comment y intégrer le financement de l'agriculture ?

- L'articulation des politiques sectorielles et des politiques plus récentes de lutte contre la pauvreté s'avère souvent difficile, une politique chassant l'autre, les orientations initiales sont abandonnées, oubliées ou ignorées en faveur de nouvelles orientations.

- Les politiques restent encore trop souvent des politiques étatiques, fruit du tête à tête des pouvoirs politiques et des bailleurs, sans concertation avec les autres acteurs. Pour que les politiques soient adaptées et appropriées, il faut passer de la notion de politique étatique à celle de politique publique, élaborée par les différents acteurs concernés.

Un effort de compréhension réciproque et d'analyse est donc nécessaire afin de bien identifier les divergences réelles et de favoriser les synergies entre les différents acteurs, les cadres de collaboration, et l'émergence de vraies politiques publiques.

Améliorer la convergence des politiques publiques

- *Communications ROPPA, CNCR Sénégal, ANOPACI-Côte d'Ivoire, CERUDEB-Ouganda*
- *Fiche d'approfondissement n°19 : Améliorer la convergence des politiques publiques agricoles et de financement : l'exemple du Niger*
- *Fiche d'approfondissement n°20 : Améliorer la convergence des politiques publiques agricoles et de financement : l'exemple du Sénégal*

Enseignements pour l'action

- *Différentes voies peuvent être explorées dans ce sens :*

** Favoriser une réflexion collective et des actions concertées au sein de chaque secteur (OP comme IMF) et entre les deux secteurs, l'absence de dialogue étant encore aujourd'hui un handicap dans beaucoup de pays pour l'élaboration de politique conjointe agriculture/microfinance.*
** Créer aux niveaux local, régional, national, des cadres de concertation entre IMF, OP et pouvoirs publics qui puissent être un creuset de propositions et de négociation de politiques convergentes.*
** Prendre en compte la dimension régionale des politiques agricoles et des politiques de microfinance en jouant les économies d'échelle et les complémentarités[12].*
** Favoriser la concertation entre les différents ministères concernés (Finances, Agriculture, Affaires sociales, Jeunesse, Promotion féminine...).*
** Entreprendre des programmes de recherche, d'étude d'impact et de suivi évaluation au sein des IMF et des OP, pour valoriser l'expérience acquise, et alimenter l'élaboration de politiques adaptées.*

- *Passer de politiques étatiques à des politiques publiques suppose notamment*

** la recherche de l'alliance entre les IMF (et particulièrement celles à base mutualiste ou à participation des membres) et les autres organisations professionnelles agricoles ;*
** le renforcement des capacités des différents acteurs, en particulier les agriculteurs et leurs organisations afin qu'ils puissent prendre une part active dans les négociations ;*
** la prise en compte dans la définition des politiques publiques des acteurs privés (importateurs, commerçants, transporteurs, usiniers, multinationales...) ;*
** la redéfinition du rôle de l'Etat. Celui-ci reste indispensable et peut retrouver une légitimité dans un rôle nécessaire d'incitation, d'arbitrage, de garant du respect des décisions prises en commun, et non d'imposition de politiques définies par lui seul.*

- *Les Associations professionnelles de microfinance, les organisations paysannes et leurs organisations faîtières, ont un rôle déterminant à jouer dans cette médiation politique.*

- *Les programmes sectoriels d'appui, à la microfinance, comme à l'agriculture, peuvent être des ferments du dialogue politique qui doit s'ouvrir. Cette synergie devrait être encouragée par les bailleurs de fonds qui souvent soutiennent les deux catégories d'institutions indépendamment l'une de l'autre, sans se préoccuper d'instaurer des ponts entre elles.*

12 Cf. UEMOA /IRAM. Etude de la définition des grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA, Avril 2001. (p. 74 à 77).

Conclusion : Récapitulons les enseignements pour l'action par catégorie d'acteurs

Les ***enseignements pour l'action*** ont été développés par thème de réflexion. Essayons, pour conclure de manière opérationnelle, de les reprendre sous forme d'un bref guide de l'action synthétique pour chaque catégorie d'acteurs.

1. Les institutions de microfinance

Pour améliorer leur offre de services à l'agriculture, les IMF pourraient :

- rechercher et développer les échanges avec les acteurs du monde agricole (producteurs, organisations agricoles, services d'appui) aux différents niveaux où elles opèrent (national, régional, local) ;
- améliorer leur connaissance des activités, des contraintes et des besoins de financement de l'agriculture de leur zone d'intervention ; identifier les activités agricoles faisant l'objet d'une demande solvable, tout en prenant en compte les potentialités et limites du budget global des ménages ruraux ;
- clarifier leur mode de calcul du taux d'intérêt des crédits et faire un effort d'information et d'explication sur la constitution des coûts d'une IMF ;
- expérimenter en partenariat avec les acteurs agricoles, les innovations en matière de produits et de mécanismes de sécurisation du crédit ;
- veiller à la diversification de leur portefeuille de crédit ;
- développer le crédit de moyen terme, en renforçant leurs ressources longues (notamment par la collecte de l'épargne et le refinancement bancaire), en proposant des formules innovantes (leasing), en analysant les possibilités de réduction des taux d'intérêt et en inscrivant ce produit dans un plan de développement global de l'IMF, proposant une vision à moyen et long terme.

L'ouverture des IMF sur le monde agricole sera favorisée par le développement d'échanges avec les structures de représentation de l'agriculture (organisations de producteurs, syndicats…), mais aussi avec les services d'appui (services de conseil de gestion aux exploitations, aux organisations paysannes, services d'information sur les marchés agricoles, ..). Ces échanges peuvent déboucher sur des formes de contractualisation permettant une pérennisation des relations (ex : contribution au coût de fonctionnement d'un service de conseil de gestion, si celui–ci permet de sécuriser le crédit à l'agriculture).

Les initiatives des IMF gagneront en efficacité si elles sont portées par des structures faîtières (associations professionnelles d'IMF, programme d'appui sectoriel, …) au sein desquelles une mutualisation de l'information, de l'expérimentation est possible.

2. Les banques

Pour améliorer leur contribution au financement de l'agriculture et renforcer leur propre portefeuille de services, les banques agricoles et commerciales devraient renforcer leur collaboration avec les institutions de microfinance. Différentes voies peuvent être explorées pour ce faire : contacts et échanges d'information, y compris par des visites de terrain, formation croisée des personnels, développement de cadres de concertation à différents niveaux, développement d'outils communs (fonds de garantie paritaire, centrale de risque, …), prises de participation croisées au capital …

Cette ouverture devrait être facilitée par la professionnalisation des partenaires (IMF et organisations paysannes) d'une part et par l'action concertée des banques d'autre part (par exemple, les initiatives de l'AFRACA).

3. Les organisations paysannes

Pour faire face au défi du financement de l'agriculture dans le nouveau contexte de mondialisation, les organisations paysannes pourraient :

- se rapprocher des institutions de financement existantes (IMF et banques) pour ouvrir le dialogue, améliorer leur connaissance de la problématique de l'offre de financement, faire connaître leur analyse des besoins et contraintes et financement de l'agriculture ; ce dialogue sera plus fructueux s'il est noué autour d'initiatives concrètes : formations en commun, échanges d'expériences, création d'outils communs (centrale de risque), mise en place de services communs (appui à l'agriculture, conseil de gestion, …) ;
- participer à une analyse objective des besoins de financement de l'agriculture et apprécier les potentialités de demande solvable ;
- participer à la définition et à l'expérimentation de produits et mécanismes de sécurisation répondant aux besoins spécifiques de l'agriculture ;
- accepter le principe de la nécessaire autonomisation de la fonction de financement et de sa professionnalisation, tout en contribuant à préserver, par des mécanismes institutionnels adaptés, la vocation agricole des IMF créées par des organisations paysannes ;
- développer dans ses différentes dimensions, le rôle d'intermédiation des OP entre les exploitations et le système financier : recherche de partenaires, participation à la définition des besoins de financement, constitution de caution, participation au recouvrement des fonds, constitution de garantie-stockage …. ;
- favoriser l'implication conjointe des OP et des IMF dans l'élaboration des politiques publiques ; les associations professionnelles d'IMF, les OP faîtières, les programmes sectoriels d'appui ont un rôle majeur à jouer dans cette dynamique.

4. Les responsables politiques

L'évolution des programmes de libéralisation, les échecs et les turbulences rencontrées, conduisent à réaffirmer la légitimité de l'Etat dans un rôle d'orientation, d'incitation, d'arbitrage, de garant du respect des décisions prises en commun. En amont de la question du financement de l'agriculture, les Etats, en partenariat avec les représentants du secteur agricole, devraient définir quel type d'agriculture ils entendent soutenir et affirmer la place de l'agriculture familiale dans ces choix.

En matière de financement de l'agriculture, l'Etat devrait :

- créer les conditions d'un renforcement des secteurs agricoles et financier : renforcement des capacités des acteurs, incitations à la réflexion collective et à la structuration au sein de chaque secteur ; production de l'information et de la connaissance sur les processus en cours ;
- renforcer la convergence des politiques sectorielles, en favorisant la concertation au niveau des ministères en charge des différents secteurs, en encourageant le dialogue entre les secteurs, en favorisant la négociation et l'émergence de nouvelles alliances entre les secteurs agricole et financier ; l'Etat est le garant de la cohérence et de la compatibilité des politiques engagées (politiques sectorielles, politiques de lutte contre la pauvreté…).

5. Les bailleurs de fonds

Contrairement aux postulats initiaux de la libéralisation, il apparaît aujourd'hui évident que le marché à lui seul ne saurait aboutir à la mise en place d'un système durable de financement de l'agriculture. L'émergence et la consolidation d'un tel système nécessitent un appui volontariste et de long terme, qui devrait être soutenu par les bailleurs de fonds.

Trois types d'appui sont nécessaires :

- pour renforcer les secteurs de l'agriculture et de la microfinance : renforcement des capacités des acteurs de chaque secteur, professionnalisation, structuration sectorielle ; création d'une seconde génération d'institutions de microfinance dans les zones « moins rentables »
- pour favoriser le dialogue, la négociation, les alliances entre secteurs agricoles, microfinance, et services d'appui ;

- pour produire les informations et la connaissance sur les processus en cours : soutien de la recherche, soutien des services d'appui (conseil de gestion, observatoires des marchés, …), soutien des initiatives d'innovation et d'expérimentation des IMF et des OP.

6. Les opérateurs d'appui technique

L'appui technique apporté aux IMF et aux OP par des opérateurs du Nord ou du Sud, doit s'inscrire dans les cohérences décrites plus haut. Ainsi, il est primordial que ces opérateurs :

- aient une bonne connaissance des deux secteurs agricole et financier ;
- adoptent le principe de l'autonomisation et de la professionnalisation de la fonction de financement, combinées à des mécanismes institutionnels permettant de préserver la vocation agricole des IMF créées ;
- contribuent à une analyse objective des besoins de financement de l'agriculture ;
- favorisent la concertation et la négociation entre services financiers, organisations paysannes et services d'appui ;
- favorisent l'accès à l'information, l'expérimentation, la capitalisation et les échanges sur les innovations en matière de financement agricole.

Ce type d'intervention nécessite un appui dans la durée.

7. La recherche

La recherche est attendue sur l'analyse des besoins de financement de l'agriculture, l'analyse d'impact des institutions de financement, l'identification, l'analyse et la capitalisation des innovations en matière d'adaptation d'offre à la demande, de sécurisation des services… Sur l'ensemble de ces thèmes, la recherche devrait élaborer des méthodes d'analyse et contribuer à la production et à la diffusion de connaissances, en partenariat avec les acteurs concernés (OP, IMF, banques, politiques, bailleurs, …).

Plus globalement, la recherche devrait contribuer à la production de connaissances sur les conditions de mise en œuvre et l'impact de la libéralisation de l'économie agricole et sur les recompositions économiques, institutionnelles et sociales à l'œuvre dans ce nouveau contexte.

▪▪▪

Pour aller plus loin …

Au delà du rôle d'atténuation des chocs économiques et de lissage de la consommation des ménages qui lui est couramment reconnu, la microfinance, dans sa diversité, démontre aujourd'hui qu'elle peut être un outil efficace du financement des activités économiques rurales, individuelles et collectives. Mais cet outil reste fragile, il doit être consolidé et son extension aux zones rurales à dominante d'agriculture vivrière non sécurisée doit être accompagnée dans la durée.

Cependant, même consolidée et étendue, la microfinance ne saurait répondre à tous les besoins de financement rural. Dans le contexte actuel de libéralisation, qui implique une redéfinition des rôles des institutions et des formes de coordination, une réflexion devrait être engagée sur les différentes dimensions de la question du financement rural. Cette réflexion devrait s'appuyer sur une analyse de la nature des besoins de financement et des dispositifs de financement appropriés (services financiers, autofinancement, subvention, impôts, ..), sur les articulations nécessaires entre ces différents dispositifs et sur les conditions de leur mise en œuvre (règles, rôle de l'Etat, …).